MS109

Micromedia Limited

The contents of this microfiche are copyright by the publisher of the original document. Please contact the original publisher for guidance in copyright matters.

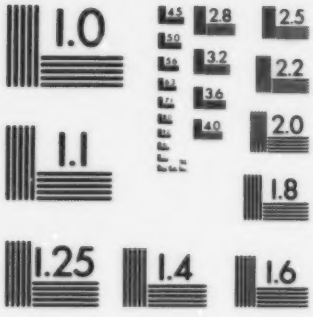

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

This statement was filmed with this document. If the pages of the document are less clear than this statement it is due to the poor photographic quality of the document.

24x

OVERVIEW

Canada's Recreational Fisheries

An overview and a description of Department of Fisheries and Oceans programs

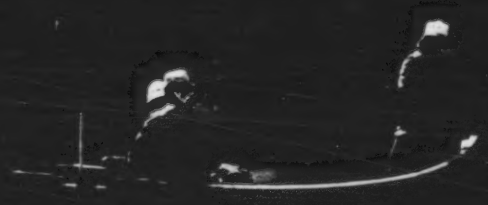

Canada

88-03779/

CANADA'S RECREATIONAL FISHERIES

An overview and a description of Department of Fisheries and Oceans programs

- Scope and Value of the Recreational Fisheries
- Cooperative Management
- Department of Fisheries and Oceans Activities

TABLE OF CONTENTS

CONTENTS	PAGE
Introduction	2
Scope and Value of the Recreational Fisheries	3
The Resource	3
Fishing Activity	5
Cooperative Management	9
Legislative Authority	9
Administrative Arrangements	10
Management Responsibilities	10
Department of Fisheries and Oceans Activities	12
Pacific and Yukon Fisheries	13
Atlantic Fisheries	14
Central and Arctic Fisheries	16
National Program Coordination	17
Conclusion	18

CANADA'S RECREATIONAL FISHERIES

Recreational fishing in Canada's oceans, lakes and rivers brings pleasure and relaxation to millions of Canadians and visitors alike. It adds billions of dollars to our economy. The businesses which provide goods and services to anglers create thousands of jobs for Canadians throughout this country.

Conserving and developing our recreational fisheries means Canadians can continue to enjoy a high quality and variety of angling opportunities. Moreover, regional economies benefit from the money anglers spend to go fishing. A major step toward this goal is the new national policy on recreational fisheries.
This policy is set forth in the accompanying publication,

Canada's Policy for Recreational Fisheries. It forms the basis on which governments and the recreational fishing community can work together to manage and use these fisheries wisely.

Translating the national policy into action needs a concerted effort from governments, anglers, businesses and concerned citizens. I hope this publication, which provides an overview of Canada's recreational fisheries and a description of Department of Fisheries and Oceans programs, will stimulate more interest in our recreational fisheries. I invite everyone to become involved in helping to maintain a healthy fishery for us and for future generations.

Hon. Tom Siddon, P.C., M.P.
Minister of Fisheries
and Oceans

INTRODUCTION

At the National Recreational Fisheries Conference held in Toronto in October 1986, participants representing federal, provincial and territorial governments, angling associations and the recreational fishing industry made recommendations to promote recreational fisheries development[1]. Among them was the proposal to encourage greater public involvement in conserving and improving these fisheries. To achieve this, the conference recommended that governments and the recreational fishing community work together to increase public awareness of the value of our recreational fisheries.

As a contribution to this effort, the federal government, in cooperation with provinces and territories, carried out the third in its series of national Surveys of Sportfishing in 1985[2]. Recently published results clearly demonstrate the importance of recreational fishing. The survey shows the number of people who go fishing for recreation in this country, the species of fish they catch and where, and the amount of money spent on fishing.

This overview has been written to inform Canadians about our recreational fisheries, and what the federal Department of Fisheries and Oceans does to aid their development. The overview describes:

- the scope and value of these fisheries;
- the roles of federal, provincial and territorial governments in managing them; and
- Department of Fisheries and Oceans activities related to recreational fisheries.

SCOPE AND VALUE OF THE RECREATIONAL FISHERIES

Our recreational fisheries contribute to the nation's social and economic development. Five and a half million Canadians and over 900 thousand tourist anglers fished in marine and inland waters in 1985, and they spent $4.4 billion doing it.

The Resource

Canada's Waters

Recreational fishing takes place in both our ocean and fresh waters. Canada's 244,000 kilometer coastline, bordering the Atlantic, Pacific and Arctic Oceans, is the longest in the world. We have over 755,000 km² of fresh water which gives us 16 per cent of the world's area of fresh water and about nine per cent of the total flow of all rivers.

Much of this coastline is on the Arctic Ocean. Few Canadians or visitors ever see this area. Limited recreational fishing takes place in our Arctic coastal waters because the resident population is small and the Arctic region is far from the more populated southern regions. As well, summers are short and ocean passages are sufficiently free of ice to permit fishing in open waters for only two or three months of the year.

Down the Atlantic seaboard, past the Labrador coast to the north shore of Quebec, the island of Newfoundland and the Maritime provinces of Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island, the ocean sport fishing season varies, stretching from mid-May into September.

On the Pacific coast, the fishing season lengthens going from north to south. Some of the sheltered inlets in southern British Columbia, like Saanich Inlet on Vancouver Island and Horseshoe Bay on the mainland, provide year round fishing.

Important as the ocean sport fisheries are, about 90 per cent of recreational fishing takes place in our fresh waters. **Figure 1** shows that Ontario, Quebec and Labrador contain almost half the area of fresh

Figure 1: Percentage Distribution of Canada's Waters, Marine and Fresh.

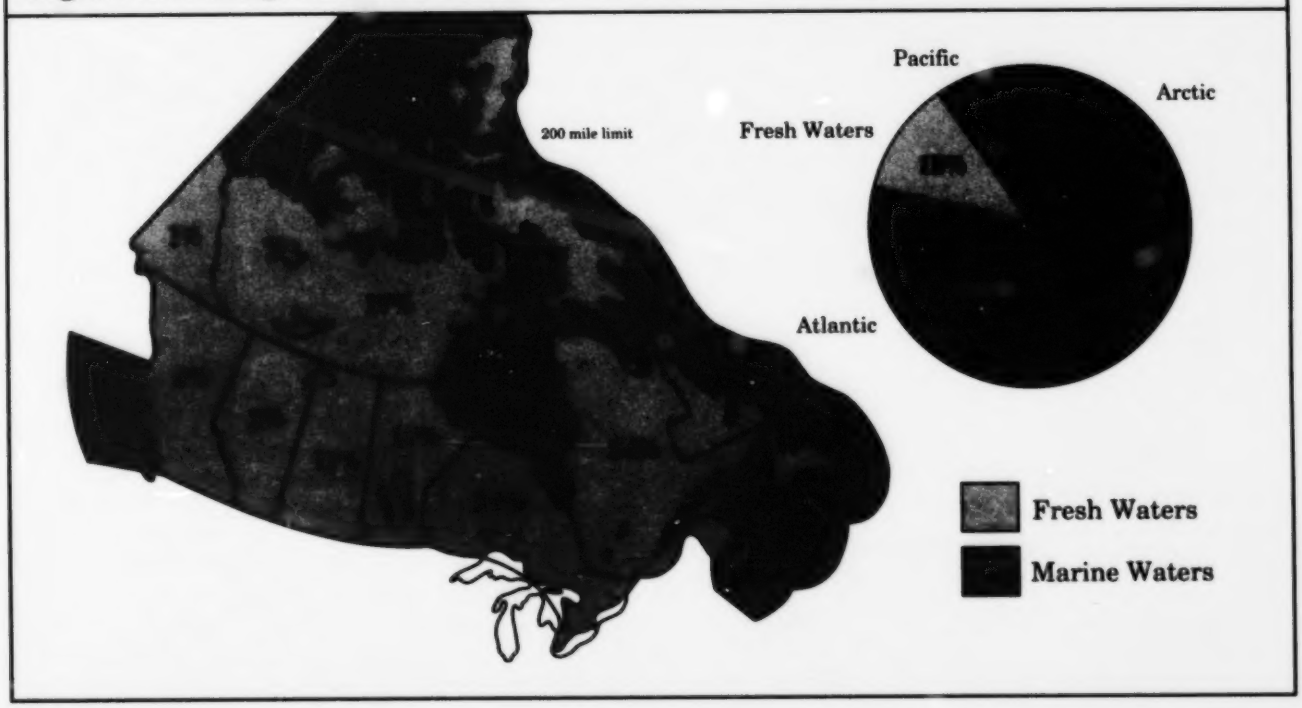

water, followed by the Northwest Territories. As well, the country's fresh water expanse of innumerable lakes, rivers and streams is almost twice the area of the ocean waters contained in Canada's fishing zone on the Pacific coast. It is close to half the area within the 200 mile zone on the Atlantic Ocean. Included in this fresh water total is 37 per cent of the area of the Great Lakes, the world's largest fresh water lake system, which lies in Ontario on the Canadian side of the common border with the United States.

Canada's Recreational Fisheries

Our nation is blessed with an abundant fishery. But our cold northern waters offer a limited range of fish species. There are about 22,000 recognized species of fish worldwide, of which 40 per cent exist in fresh water. Canada has 950 different species, 190 native to fresh water.

Cold water fish species are among the world's finest game fish. This country has extensive fresh water fisheries, and a wide variety of high quality angling.

Figure 2 divides the country into five main areas and indicates where the main fish species of interest to recreational anglers are found. These areas are:

- Pacific which includes the coastal and inland waters of British Columbia and the Yukon;
- Northern which comprises the coastal and inland waters of the Northwest Territories, the northern parts of the Prairie provinces, Quebec and Labrador north of the 55°parallel;
- Prairie which encompasses the southern parts of the provinces of Alberta, Saskatchewan and Manitoba;
- Southeastern which contains Ontario and southern Quebec; and
- Atlantic which has the coastal and inland waters of the provinces of Newfoundland, Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island.

Pacific

In the Pacific area, the salmon family dominates the ocean sport fishery. Three of the five Pacific salmon species, chinook, coho and to a lesser extent pink, provide the foundation for the ocean recreational fisheries of British Columbia. Recreational

Figure 2: Distribution of Canada's Recreational Fish Species

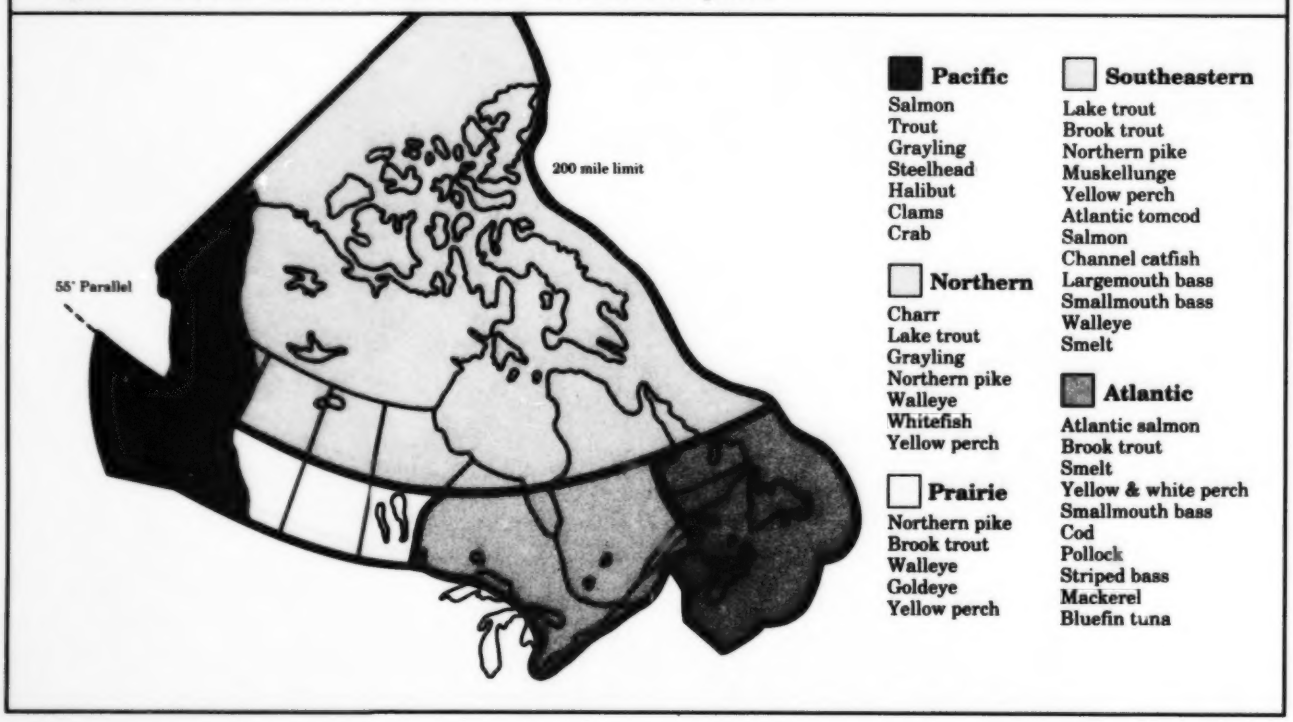

fishing for clams, crab and halibut is also popular on the Pacific coast.

Chinook, coho and steelhead, a seagoing rainbow trout, are also fished seasonally by anglers in inland waters, especially during spawning migrations. However, in British Columbia fresh waters, rainbow, cutthroat and Dolly Varden trout are the usual species of interest.

In the Yukon, anglers fish mainly for Arctic grayling and trout. Arctic grayling also inhabit the cold mountain streams and lakes of northern British Columbia and south to Alberta down the eastern slopes of the Rocky Mountains. Pacific salmon, mainly chinook, are taken in the Yukon River and its tributaries.

■ Northern

Four salmonids are a major attraction for anglers in the northern area. Arctic charr, both seagoing and landlocked, are found throughout the area. The northern limits of the lake trout's range include some of the western Arctic islands. Arctic grayling can be found as far north as the mainland fresh waters of the Northwest Territories, west of Hudson Bay. East of Hudson and James Bays, brook trout is a popular species.

The Northern area also has some of Canada's most popular freshwater fishes. Northern pike cover the entire area. Walleye are found in the Mackenzie River basin from Great Slave Lake up to the Beaufort Sea and east to include the drainages of Hudson and James Bays. Lake whitefish and yellow perch occupy most of this territory.

■ Prairie

The Prairie area has northern pike, brook trout, walleye and yellow perch in most waters. The best known member of the mooneye family, the famous "Winnipeg Goldeye" is native to this region.

■ Southeastern

Fishermen catch a variety of species in Ontario and Quebec in the Southeastern area. These waters are home to lake trout, brook trout, northern pike, muskellunge, walleye, yellow perch, smelt, channel catfish, and large and smallmouth bass. Chinook, coho and pink salmon have also been introduced into the Great Lakes system. Atlantic tomcod are harvested in Quebec's winter ice fishery.

■ Atlantic

Many of the fish stocks found in the Southeastern area also overlap into the Atlantic provinces. Brook trout ranks as the favourite fish for residents of Newfoundland, Nova Scotia and Prince Edward Island. Smelt, yellow and white perch and smallmouth bass are also found in the mainland Atlantic provinces.

A species immediately associated by name with this area is Canada's Atlantic salmon. They are found in world famous salmon rivers like the Miramichi in New Brunswick and the Margaree in Nova Scotia. Salmon are also in the Restigouche River which is shared between New Brunswick and Quebec. This fish is also harvested in other Quebec rivers, such as the Moisie and Matane, on both sides of the St. Lawrence River downstream from Quebec City, and in the far northern rivers which drain into Ungava Bay.

In the coastal Atlantic Ocean waters, striped bass are found off the southern Gaspé Peninsula of Quebec and the three Maritime provinces. Anglers also fish for mackerel, pollock, cod and bluefin tuna. Tuna are caught primarily off the north shore of Prince Edward Island.

Fishing Activity

Canada is one of the great fishing nations of the world. As long as humans have inhabited this land, they have fished. Beginning in the 1600's, European settlers also brought with them enthusiasm for fishing as a recreational pursuit. Today, one in every five Canadians fishes for recreation. As well, Canada attracts more visiting anglers than any other country.

Recreational fishing is on the increase. Over half a million more people went fishing in 1985 than in 1980, an increase of ten per cent.

Sportfishing as a business sector is also growing. Anglers estimated they spent $2.7 billion more on goods and services for fishing in 1985 than in 1980, an increase of 76 per cent in constant dollars.

The 1985 Survey of Sportfishing shows:

■ Number of Anglers

Six and a half million people fished in this country in 1985. More than 900 thousand of these anglers were visitors from other countries, mainly the United States.

Where people live influences where they go fishing. Three quarters of Canada's 26 million people live in urban centers, and over 70 per cent of all Canadians live south of the 49°parallel. Many urban anglers have natural or restored fisheries close to where they live. Consequently, the majority of angling activity takes place in the more populated southern parts of Canada.

Ontario has the largest resident population of any province and is also easily accessible by road for anglers living in the densely populated north central and eastern regions of the United States. As a result, more people went fishing in Ontario in 1985 than in any other province. **Figure 3** shows Ontario accounted for 46 per cent of the total angling population. Quebec ranked next with 20 per cent of all fishermen, followed by British Columbia with 12 per cent. **Figure 4** demonstrates that Ontario attracted over two thirds of all tourist anglers.

What kind of person takes up angling as a sport? Seventy-five per cent of all anglers are men and on average 42 years old. Twenty-five per cent are women and are on average 37 years old. Increasing numbers of young people are now fishing.

■ Fishing Effort

Recreational fishing effort is measured by the number of days a person fishes, or "angler days." In 1985, anglers fished a total of 74 million days. On average, each angler fished 14.9 days. Canadian anglers fished 16.6 days each and tourists 8.2 days.

Figure 3: Total Angling Population, 1985

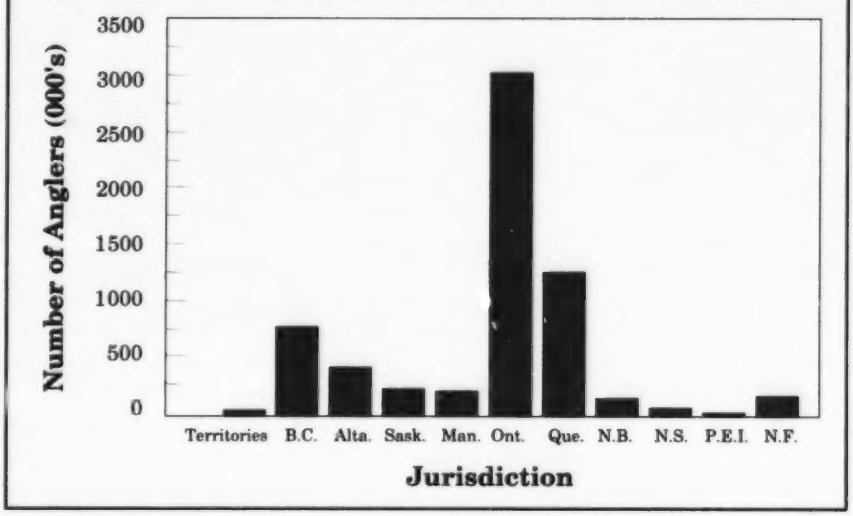

Figure 4: Total Nonresident Angling Population, 1985

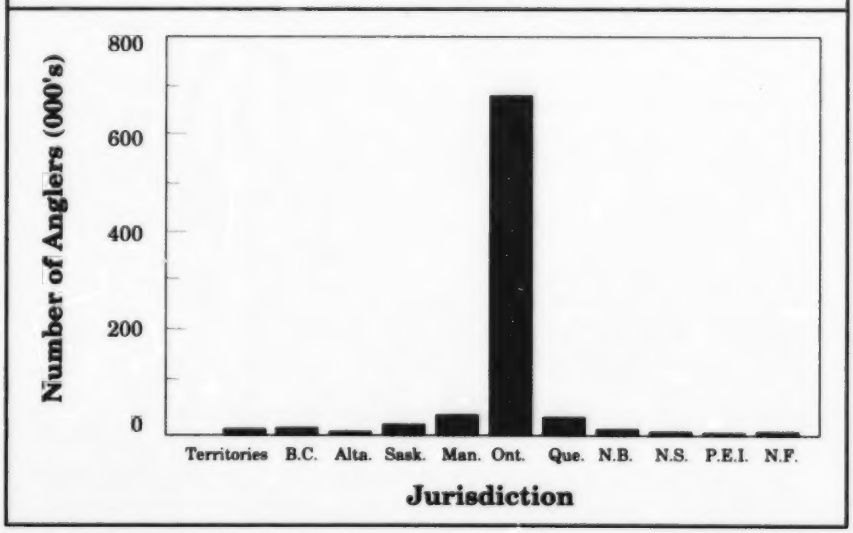

Figures 5 and **6** indicate that Ontario, because of its large population and proximity to the populous areas of the United States, attracted almost half the total fishing effort and three quarters of tourist effort. Quebec was second, and British Columbia third.

The warm weather months of May through September constitute the peak period for recreational fishing in this country with most of the angling effort concentrated in the summer months of July and August. Ice fishing takes place in the cold weather months of January, February and March. But nonresident anglers come to fish mainly in the summer.

Figure 5: Total Days Fished by all Adult Anglers, 1985

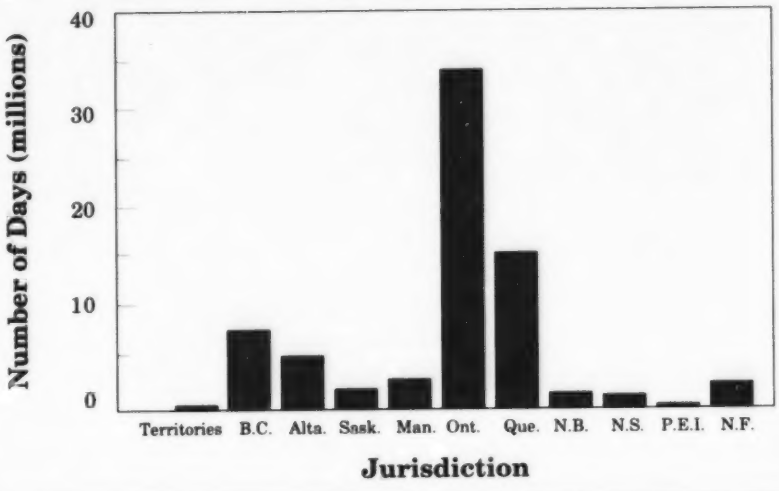

Figure 6: Total Days Fished by Adult Nonresident Anglers, 1985

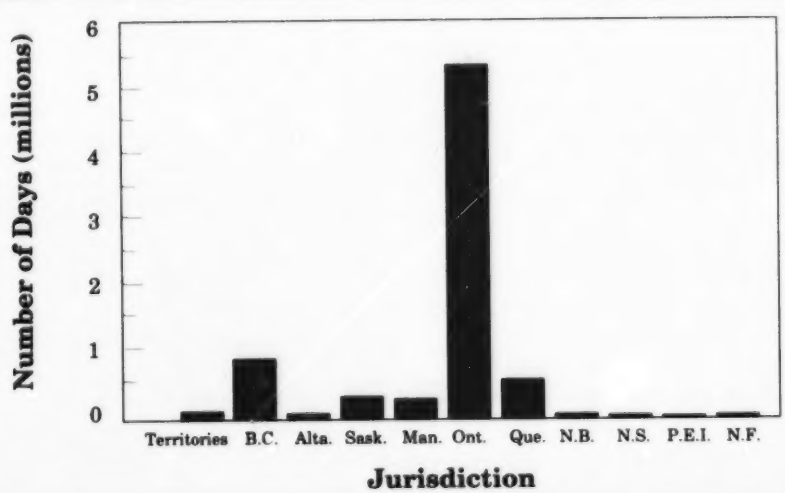

■ Harvest

Although the commercial fisheries predominate in Canada's ocean waters, recreational fishermen harvest more than twice the amount of fish in fresh water that commercial fishermen do. In 1985, about 106,000 tonnes of fish were harvested by anglers in fresh water, compared with about 44,000 tonnes for commercial fishermen.

Figure 7 demonstrates that anglers caught and retained more trout than any other species, followed by perch, walleye, smelt and pike. **Figure 8** shows that tourist anglers, on the other hand, most often caught walleye and perch.

In Ontario, anglers caught mainly perch, walleye, bass and smelt. Quebec anglers caught more trout and perch than any other species. Trout topped the list in the Maritime provinces, followed by smelt.

In the Prairies, anglers harvested principally perch, pike and walleye. In British Columbia, trout and salmon dominated the fishing scene. Anglers concentrated their fishing effort on trout, pike and Arctic grayling in the Yukon and Northwest Territories.

Expenditures and Investments

The money anglers spend to go fishing supports an estimated 40,000 jobs in the recreational fishing industry. This industry includes lodges, outfitters, manufacturers and retailers of sport fishing goods, boats and boating services, fishing guides and a host of other businesses across Canada which cater to the needs of both Canadian and visiting anglers.

Anglers spent and invested $4.4 billion in 1985 on goods and services directly for sport fishing. $520 million of this was spent by anglers visiting Canada.

Ontario accounted for almost half of total direct expenditures. Quebec was second and British Columbia third.

Of the $4.4 billion worth of goods and services, **figure 9** shows anglers spent $2.5 billion on vacation packages, accommodation, campsites, food, travel, boat rentals, fishing supplies and equipment, guide services, and fishing licences.

Figure 10 indicates anglers spent the other $1.9 billion on major purchases for sport fishing, such as special vehicles, camping equipment, boats, cottages and land.

Figure 7: Percentage Distribution of Fish Retained by all Adult Anglers, by Species (230 million), 1985

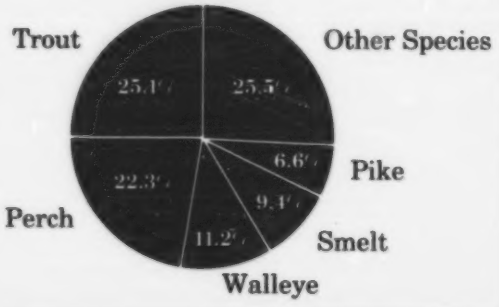

Figure 8: Percentage Distribution of Fish Retained by Nonresident Adult Anglers, by Species (24 million), 1985

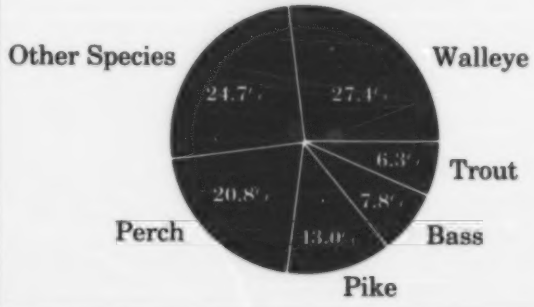

Figure 9: Percentage Distribution of Direct Expenditures on Fishing Goods and Services, all Adult Anglers ($2.5 billion), 1985

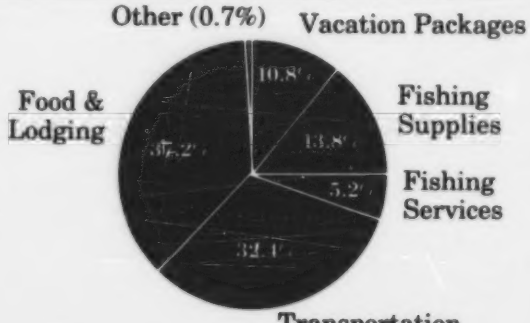

Figure 10: Major Purchases Wholly Attributable to Sportfishing, all Adult Anglers ($1.9 billion), 1985

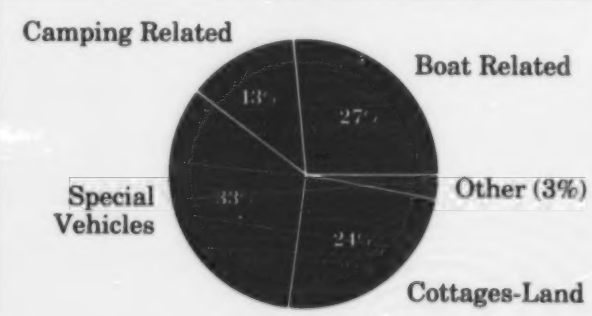

COOPERATIVE MANAGEMENT

Federal, provincial and territorial governments all play a role in managing Canada's recreational fisheries. Federal jurisdiction over seacoast and inland fisheries, public harbours and navigation in marine and inland waters is established by the *Constitution Act*. The direction and extent to which this responsibility is carried out is determined by judicial interpretation, by agreements with provinces and by the evolution of public policy.

This section describes:

- the legal basis for the division of responsibilities between federal and provincial governments;
- the agreements with provinces and territories for the day-to-day administration of these fisheries; and
- how federal, provincial and territorial governments carry out their management responsibilities.

Legislative Authority

The division of powers between federal and provincial governments over fisheries matters is based on two concepts:

1. Federal authority to conserve and protect fish in the national interest; and
2. Provincial rights of property in non-tidal waters (that is where the tide does not ebb and flow).

The *Constitution Act*, under Section 91(12), confers on the federal Parliament the power to pass laws to conserve and protect fish in all Canadian ocean and inland waters. Section 92(13) gives provinces the right to pass laws concerning property and civil rights.

Through a series of cases dating back to 1882, the courts have interpreted these sections to mean that, while the federal government is responsible for conservation of all fisheries, provinces own the river and lake beds of their inland waters. Thus, provinces can decide who can fish in their waters and under what terms. Exceptions are federally-owned lands, such as national parks, where the federal government retains authority for fisheries.

In tidal (or ocean) waters, the federal government has exclusive jurisdiction over the fisheries. Recent court decisions have extended the power of the federal government to manage its tidal fisheries, not only for conservation, but also for the social and economic benefit of Canada. Therefore, the federal government can regulate how much fish may be caught in these waters, who may catch them and under what circumstances.

The *Fisheries Act* is the main vehicle for federal government to exercise its powers over fisheries. As a result of government reorganization, in 1979 Parliament created the Department of Fisheries and Oceans and gave the Minister of Fisheries and Oceans responsibility under this *Act* for the management of the fisheries. The *Fisheries Act* includes the power to protect fish habitat. The *Act* contains a comprehensive scheme of controls on pollution, construction of fishways and other activities to

prevent alteration or destruction of fish habitat. It also covers the regulation of fish products intended for interprovincial or export trade.

In summary, the federal government issues fishing licences and regulates fisheries in ocean waters and in the fresh waters of our national parks. In provincially owned inland waters, the federal government regulates fishing seasons, fishing gear and size of fish which can be harvested. It can establish the catch limits for a given species and it can pass regulations to protect fish habitat. However, it cannot issue fishing licences or leases which confer property rights, nor can it pass laws to transfer fishing privileges.

Provinces have the power to regulate property rights in fisheries. This includes licensing fishermen, setting rights of inheritance, transfers of fishing privileges or conditions of leasing a provincially owned fishery. Provinces can also regulate fish processing because fish, once caught, become property and thus fall under provincial jurisdiction.

Administrative Arrangements

Over the years, arrangements have evolved between federal and provincial governments for fisheries management. A number of provinces have been delegated administrative responsibility for their fisheries on behalf of the federal government. These administrative arrangements vary from exchanges of letters to agreements set out in law.

The governments of British Columbia, the Prairie provinces, Quebec and Ontario, have assumed responsibility for managing their fisheries on behalf of the Government of Canada. In New Brunswick, Nova Scotia, Newfoundland, Prince Edward Island and the Territories, the federal government retains responsibility for administering these fisheries, although Nova Scotia has assumed responsibility for managing trout in that province.

In practical terms, this means that, while all regulations to conserve and protect fisheries and their habitat are passed by the federal government under the *Fisheries Act*, provincial governments in provinces west of the Maritimes prepare and enforce the regulations themselves. This allows provinces with delegated responsibility for fisheries management to design regulations and enforcement regimes which meet their needs. However, all provinces licence fishermen in fresh water.

Management Responsibilities

Federal, provincial and territorial governments exercise their responsibilities for recreational fisheries management to meet national objectives. These objectives are set forth in *Canada's Policy for Recreational Fisheries* (available from the Department of Fisheries and Oceans). They are:

1. Conserve, restore and enhance our recreational fisheries and the habitat on which they depend;

2. Maintain a high quality and diversity of recreational fishing opportunities;

3. Encourage a viable recreational fishing industry; and

4. Promote tourism.

The national policy also recognizes, among its guiding principles, the importance of a strong partnership among federal, provincial and territorial governments to work together to manage the resource. As well, as direct beneficiaries of a healthy fishery, anglers and related businesses have a role to play in maintaining and improving the recreational fisheries and their habitat.

The primary task of the Department of Fisheries and Oceans is to conserve and protect fisheries. As well, in areas where the Department directly manages the fisheries, it has a responsibility to allocate the resource among users so the greatest possible social and economic benefits accrue to the nation from its

fisheries. The recreational fisheries bring significant benefits to Canada. Therefore, DFO undertakes a variety of programs to promote their development.

Some examples are: fisheries and habitat research, stock enhancement, predator control, resource use planning, habitat management and improvement, passing regulations, surveillance and enforcement, providing navigational information to recreational boaters, maintaining recreational harbours and consulting with provincial and territorial governments and the recreational fishing community on ways of improving these fisheries. Details of DFO activities are contained in the next section of this overview.

Many provinces have adopted individual policies which complement the national policy. They also carry out a variety of activities to conserve and protect fisheries.

Provinces with delegated responsibility for fisheries management (B.C., the Prairies, Ontario, and Quebec) carry out activities similar to those of the federal government. These include biological and economic research, stock improvement, habitat management, resource use planning, licensing and regulatory development, enforcement and public education.

The remaining provinces and territories license recreational fishermen in fresh water. They also cooperate with the federal government in biological and economic research, stock enhancement, habitat management, resource use planning, enforcement and public education.

Successful management of our recreational fisheries depends not only on cooperation between federal and provincial governments, it also requires the help and support of Canada's recreational fishing community. A network of private organizations across the country contributes to improving our recreational fisheries. Thousands of Canadians belong to these various fish and game clubs and industry associations.

Organizations representing anglers and industry can be found at the national, regional, provincial and local levels. At the national level, the Canadian Wildlife Federation represents resource conservation interests and has affiliates in all provinces. Many local rod and gun clubs are connected with the Federation's provincial affiliates. At the regional level, the Atlantic Salmon Federation represents salmon anglers in Atlantic Canada, and has regional councils in Newfoundland, New Brunswick, Nova Scotia and Quebec. Many local salmon fishing groups in these provinces are members of these regional councils. At the provincial level, other organizations represent fishing interests related to a particular species such as the Steelhead Society of British Columbia, and the P.E.I. Deep Sea Tuna Sportfishing Association.

Sportfishing businesses are represented by industry associations organized primarily at the provincial level. Most provinces have Tourist Industry Associations to which many lodge owners, guides and outfitters belong. Other industry groups represent particular types of businesses. Some examples are: the Northern Ontario Tourist Outfitters Association, the British Columbia Interior Fishing Camp Operators Association, the Bow River Fishing Guides Association of Alberta, l'Association des Pourvoyeurs du Québec, the Newfoundland and Labrador Outfitters Association and the North Lake Tuna Charters Association in Prince Edward Island.

Angling associations, businesses and community groups carry out a variety of projects across Canada, in cooperation with governments, to increase public awareness of the value of the recreational fisheries. They have also given their time and money to fisheries and habitat improvement activities.

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS ACTIVITIES

The programs of the Department of Fisheries and Oceans (DFO) are directed toward the management of Canada's fisheries as a whole. Recreational anglers, as well as commercial and native fishermen, gain from the department's efforts to conserve and protect the fisheries. An abundant fishery provides income and employment for commercial fishermen. It supports the livelihood and historic traditions of native people. And it creates a high quality and variety of fishing opportunities which attract the nation's angling population.

DFO attributes an estimated $48 million and the equivalent of 350 people annually to activities for conserving and developing the recreational fisheries. (See **Table 1**.) Many of the programs described in this section also benefit commercial and native fishermen. The costs identified for recreational fisheries form only a part of the overall cost of these programs.

The department is highly decentralized, delivering its programs through six regional offices and over 250 local and district offices and research facilities across Canada.

This section describes the programs which relate to recreational fisheries under the following headings:

- Pacific and Yukon Fisheries;
- Atlantic Fisheries;
- Central and Arctic Fisheries; and
- National Program Coordination.

Table 1: Fisheries and Oceans Activities and Annual Expenditures Related to Recreational Fisheries*

Activity	Estimated Expenditures	
	Dollars ($000)	Person Years of Employment
Pacific and Yukon Fisheries • Fisheries and Habitat Research • Fisheries and Habitat Management • Resource Enhancement • Navigational Charts and Information • Small Craft Harbours	**10,640**	**80**
Atlantic Fisheries • Atlantic Salmon Research and Management • Freshwater Habitat Research and Management • Navigational Charts and Information • Small Craft Harbours	**16,900**	**111**
Central and Arctic Fisheries • Fisheries and Habitat Research • Fisheries and Habitat Management • Navigational Charts and Information • Small Craft Harbours	**20,100**	**156**
National Program Coordination	**250**	**4**
TOTAL	**47,890**	**351**

* These figures are based on the DFO budget forecast for the 1987/88 fiscal year of about $606 million and 5,962 person years, and do not include capital costs, overheads, services to DFO from other departments, etc...

Pacific and Yukon Fisheries

The department devotes about $10 million and 80 person years to support the recreational fisheries in this region. DFO's Pacific regional office, located in Vancouver, is supported by over 45 district and area offices and research facilities throughout British Columbia and the Yukon. These offices administer the Pacific coastal fisheries which extend to the 200 mile off-shore limit and from the Canada-U.S. boundary with Alaska in the north to the drainage basin of the Fraser River in the south. DFO carries out these programs:

■ Fisheries and Habitat Research

Research to assess the state of fish stocks, and on species biology, migration and species interdependence is carried out to obtain the knowledge needed for sound fisheries management. Research activity also focuses on physiology, fish genetics, fish diseases, fish nutrition and fish parasites. Research and health certification of fish stocks are conducted to curb the introduction and spread of communicable diseases to both cultured and wild stocks.

Some research projects directly related to recreational fisheries include: the estimation of catch-and-release mortality rates for Pacific salmon fished by anglers in saltwater and the distribution of hatchery-produced salmon in the recreational fishery. As well, research is being undertaken on the use of artificial reefs to attract fish to areas accessible to shore based anglers. Campbell River on Vancouver Island recently opened such a facility and it has been a resounding success.

Research in areas such as environmental biology and monitoring of contaminants is conducted to understand the effects of pollutants on fish and their habitat.

■ Fisheries and Habitat Management

DFO develops resource management plans based on scientific stock assessments, economic analyses and consultations with user groups to provide quality fishing opportunities while making sure the fisheries remain healthy. This includes preparing regulations to govern fishing activity, issuing licences, and developing fishing plans.

The region also monitors fishing and habitat areas, and fishing activity to enforce regulations. Enforcement officers use vessels, aircraft and vehicles in this work. Catches, stock status and fishing effort are also monitored to make any needed adjustments to fisheries management plans.

The department manages fisheries habitat by consulting with industry and the public on proposed industrial development projects, such as hydroelectric proposals, forestry harvesting, and major transportation plans, and by enforcing regulations. It also undertakes habitat improvement projects, monitors the effects of those projects on overall habitat restoration, and promotes public awareness of the importance of fisheries and habitat protection through information and education. Finally, it coordinates activities and plans with other federal departments, provincial agencies, and public interest groups.

■ Resource Enhancement

The Salmonid Enhancement Program (SEP) on the Pacific coast is a key departmental initiative. The purpose of SEP is to increase numbers of salmonids which are valuable to recreational, commercial and native fishermen.

SEP releases about 522 million salmonids annually from 32 major facilities, 28 community economic development facilities, and 216 public involvement projects. SEP also helps in restoring wild Pacific salmonid stocks, by stream clearance, installation of fishways and groundwater-fed side channels, and by lake enrichment.

As well, SEP creates new fisheries where natural stocks have been exhausted below the point of natural regeneration, or where stocks have not been fully developed because of barriers to migrating fish.

■ Navigational Charts and Information

The department produces a variety of navigational charts, publications and information for Canada's navigable waters. This information is used extensively by recreational fishermen, and promotes safe use of these waters on the part of all vessel owners. This activity involves field surveys, and maintaining data bases for tides, currents and water levels, and the delimitations of marine boundaries.

■ Small Craft Harbours

The department maintains 71 small craft harbours in British Columbia for use by recreational boaters. These harbours have an asset value of $30 million. Many of the 151 commercial fishing harbours are also used as stop off points by recreational boaters.

Atlantic Fisheries

The department spends about $17 million and 111 person years for recreational fisheries in this region. DFO manages the Atlantic fisheries through four regional offices located in St. John's, Newfoundland; Moncton, New Brunswick; Halifax, Nova Scotia; and Quebec City, Quebec; and over 180 district and area offices and research facilities. Through these offices, DFO administers the marine fisheries off the coasts of the four maritime provinces and Quebec, and the freshwater fisheries of Newfoundland, New Brunswick, Prince Edward Island and Nova Scotia.

Quebec manages its own freshwater fisheries and the province's coastal fisheries for anadromous species in salt water. (Anadromous fish are those which spawn in fresh water and spend most of their adult lives in salt water.) Provincial governments in the Maritime provinces play an active and increasing role in the management of their freshwater fisheries.

Marine sport fishermen in Atlantic Canada catch cod, mackerel, pollock, flounder and striped bass. They also fish for bluefin tuna. Recreational fishing in this region's ocean waters is less developed than that of the Pacific fishery. Due to the limited angling activity, the department does not regulate sport

fishing in these waters except to control the number of bluefin tuna available for harvest by anglers.

The department directs most of its effort related to recreational fisheries toward Atlantic salmon caught by recreational fishermen in the fresh waters of Newfoundland, Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island.

The Department also has a major program to conserve and restore freshwater habitat in the Atlantic provinces. Maintaining the productive capacity of habitat in which fish live benefits not only Atlantic salmon stocks, but also other freshwater species fished by anglers in this region.

The department carries out these activities for recreational fisheries development:

■ Salmon Assessment and Related Research

Data, information and advice on the size, distribution and health of salmon stocks is acquired through stock assessment surveys. As well, biological research is carried out on stock discrimination, growth, reproduction, migration and survival rates both in the field and in the laboratory. Research results provide the basis for determining allowable catches and the effect of differing management strategies on future stock abundance.

■ Salmon Management

Beginning in 1984, DFO initiated a five year salmon conservation strategy. The objective of this strategy was to increase the numbers of multi-sea winter salmon reaching spawning grounds by reducing fishing activity. This strategy included buying back commercial salmon fishing licences, seasonal and area closures and prohibiting the retention of large (multi-sea winter) salmon in the recreational fishery in many areas. As part of this strategy, the department develops annual fishing plans, prepares regulations in support of these plans and enforces these regulations using a network of fishery officers, wardens and guardians throughout Atlantic Canada. Much of this enforcement is done in cooperation with provincial governments.

This strategy has been successful for many of the major rivers in Atlantic Canada. Some have attained desired spawning levels. As well, fishing patterns have been altered to maintain stock quality.

■ Salmon Enhancement

In support of the conservation strategy, the federal government has taken a number of initiatives to improve salmon productivity. These include removing river obstructions, carrying out salmon rearing projects and operating major fish culture stations.

In Newfoundland, enhancement activities are being carried out on the Exploits, the Terra Nova, the Rocky, the Indian and the Collinet Rivers. Salmon enhancement is also taking place on the Saint John, Nepisiguit, Miramichi, Restigouche and Bartholomew Rivers in New Brunswick, and the Tusket and Lahave Rivers in Nova Scotia. In Prince Edward Island, salmon fry and parr are being stocked in semi-natural rearing ponds.

The department also operates ten salmon hatcheries in Atlantic Canada which provide fish stocks to support enhancement initiatives, as well as for commercial salmon farming and biological research.

■ Freshwater Habitat Research and Management

Research is conducted on physical and biological processes necessary to maintain healthy habitat and to develop techniques to quantify habitat loss or gain.

The department also carries out habitat improvement projects and provides technical support and advice to community groups to restore fish habitat.

■ Navigational Charts and Information

The department provides surveys, charts, and other publications to support recreational boating in this region.

■ Small Craft Harbours

There are 332 small craft harbours serving recreational boaters in Atlantic Canada. They have an asset value of $90 million. Many of the 1200 commercial fishing harbours are also used as stop off points for recreational boaters.

Central and Arctic Fisheries

The department spends about $20 million and 156 person years for recreational fisheries in this region. DFO's Central and Arctic regional office is located in Winnipeg, Manitoba, and is supported by over 20 local offices and research facilities. This region's territory covers the provinces of Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, the Northwest Territories and the Yukon North Slope. It is also responsible for Canada's Arctic Ocean waters.

With the exception of the Northwest Territories, DFO plays a supporting role to provinces in the management of the freshwater fisheries in this area. The bulk of recreational fishing takes place in these provinces and exceeds commercial fishing activity.

The department focuses on these activities to conserve and develop recreational fisheries:

■ Fisheries and Habitat Research

Research is carried out similar to that undertaken for Atlantic and Pacific fisheries on fish genetics, fish diseases, fish nutrition and parasitology. This research is conducted on such recreationally fished species as walleye, rainbow trout, lake trout, and Arctic charr.

The department also carries out major research programs related to habitat development. In northwestern Ontario, northern Manitoba and the Northwest Territories, habitat research focuses on the effects on fish habitat of hydroelectric reservoirs, industrial use of fossil fuels and nuclear energy development.

In the Great Lakes and southern Ontario, research is carried out to determine the effects of toxic chemicals and other contaminants, including acid rain, on fish stocks.

■ Fisheries and Habitat Management

DFO directly manages the fisheries in the Northwest Territories and the Yukon North Slope. The department exercises federal management responsibilities in the Great Lakes in support of the Great Lakes Water Quality Agreement and the Great Lakes Fishery Commission. It also undertakes programs to support provincial governments in managing their fisheries.

DFO develops resource management plans, prepares regulations on fishing activity and enforces these regulations in the Northwest Territories and the Arctic. DFO also undertakes economic research related to recreational fisheries management in NWT, and is cooperating with Ontario on developing economic information on the recreational fishery using data from that province's new resident angling licensing system. As well, the department carries out a variety of activities to conserve and improve freshwater fish habitat.

DFO manages the Sea Lamprey Control Program in the Great Lakes. This program was established to control populations of sea lamprey in the Canadian waters of the Great Lakes and the New York tributaries of Lake Ontario. The program

assesses the level of sea lamprey and their effects on salmon and trout populations, undertakes activities to kill lamprey larvae, and builds barriers to prevent upstream migration of spawning sea lamprey.

■ Navigational Charts and Information

The department develops charts and information for recreational traffic on the inland waterways of Ontario, B.C., the Prairie provinces and the Northwest Territories.

■ Small Craft Harbours

The department supports 392 facilities for small boats in Ontario, and 39 recreational and 39 multi-purpose facilities for small crafts in the Prairies and the Northwest Territories. These harbours have an asset value of $480 million.

National Program Coordination

In addition to the work done by DFO regional offices, the department also spends about $250,000 and four person years of effort to coordinate recreational fisheries development nationally:

■ Statistical and Economic Research

The department has undertaken a *Survey of Sportfishing in Canada* every five years since 1975. This survey is done co-operatively with provincial and territorial governments. The survey identifies the level of angling activity in Canada, catch rates, species preferences and the amount of money anglers spend to go fishing.

■ National Recreational Fisheries Conferences

Since 1970, the department has also sponsored major conferences approximately every two years. These conferences have provided a national forum for federal/provincial and industry consultation on ways of improving the recreational fisheries.

■ Policy and Program Development and International Relations

DFO establishes national policies which set the direction for recreational fisheries management. The department also consults with provincial and territorial governments to foster increased coordination between both levels of government and with the recreational fishing community to promote these fisheries.

Through such organizations as the Canada-U.S. Pacific Salmon Commission, the Great Lakes Fishery Commission, and the North Atlantic Salmon Conservation Organization, the department also represents Canada's fishing interests internationally. These negotiations contribute to national objectives for conservation and protection of Canada's recreational fisheries.

CONCLUSION

Recreational fisheries are part of our national heritage. The first responsibility of governments, the recreational fishing community and individual citizens is to ensure their protection and perpetuation. Others who follow us will benefit from what we do today.

The resource belongs to the people. But the sport, its values, its traditions, standards and ethics, belong to anglers themselves. The value of it all? Measured in the millions of men, women and children who turn to angling for pleasure, the sport brings enjoyment and satisfaction. Measured in economic benefits, the recreational fisheries support small and medium sized businesses which generate jobs in many remote areas.

Conserving and developing the fisheries in a country as large and diverse as Canada is not a simple task. But working together, governments, anglers and industry can make sure our fisheries flourish and grow in the future.

Canada's policy for recreational fisheries, the surveys of sportfishing and this overview are all intended to demonstrate the importance of the recreational fisheries, and to encourage more public participation in protecting and improving this valuable natural resource.

Published by:
Communications Directorate
Department of Fisheries and Oceans
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

DFO/4055

© Minister of Supply & Services Canada 1987
Cat. No. Fs 23-127/1988
ISBN 0-662-55646-1

Cover Photo: Québec, M.L.C.P., Fred Klus

[1] The proceedings of the 1986 National Recreational Fisheries Conference are available from Supply and Services Canada.

[2] The results of the 1985 Survey of Sportfishing in Canada are available from the Department of Fisheries and Oceans.

VUE D'ENSEMBLE

La pêche récréative au Canada

Aperçu et description des programmes du ministère des Pêches et des Océans

Canada

LA PÊCHE RÉCRÉATIVE AU CANADA

Aperçu et description des programmes du ministère des Pêches et des Océans

- **Importance et valeur de la pêche récréative**
- **Gestion concertée**
- **Activités du ministère des Pêches et des Océans**

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

Introduction **2**

Importance et valeur de la pêche récréative **3**
Les ressources 3
Activités de pêche 6

Gestion concertée **9**
Autorité législative 9
Dispositions administratives 10
Responsabilités en matière de gestion 10

Activités du ministère des Pêches et des Océans **12**
Pêches dans le Pacifique et au Yukon 13
Pêches dans l'Atlantique 14
Pêches dans la région du Centre et de l'Arctique 16
Coordination nationale des programmes 17

Conclusion **18**

LA PÊCHE RÉCRÉATIVE AU CANADA

Des millions de Canadiens et de visiteurs pratiquent la pêche dans les océans, les lacs et les rivières du Canada; il s'agit pour eux d'un loisir et d'un moyen de détente. Ces pêcheurs injectent des milliards de dollars dans notre économie. Pour leur fournir les biens et les services dont ils ont besoin, des milliers d'emplois ont été créés dans tout le pays.

Grâce à la conservation et à la mise en valeur des ressources halieutiques exploitées dans le cadre de la pêche récréative, les Canadiens pourront continuer de profiter d'un environnement de qualité et de pratiquer des activités variées. Les sommes que dépensent les pêcheurs pour s'adonner à leur sport ont un

effet bénéfique sur l'économie des régions. La nouvelle politique nationale sur la pêche récréative, énoncée dans la publication *Politique canadienne sur la pêche récréative*, constitue un point de départ à partir duquel les gouvernements et les membres de l'industrie pourront travailler pour gérer et utiliser ces ressources de manière judicieuse.

La mise en œuvre de cette politique nécessite un effort concerté des gouvernements, des pêcheurs, du milieu des affaires et des citoyens concernés. J'espère que la présente publication, qui donne un aperçu de ce qu'est la pêche récréative au Canada et une description des programmes du ministère des Pêches et des Océans, amènera le public à s'intéresser davantage à la pêche récréative. Je vous invite tous à nous aider à assurer le maintien de la pêche, pour nous-mêmes et pour les générations futures.

L'honorable Tom Siddon
C.P., député
Ministre des Pêches
et des Océans

INTRODUCTION

Lors de la Conférence nationale sur la pêche récréative qui a eu lieu à Toronto en octobre 1986, les participants (qui représentaient les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les associations de pêcheurs sportifs et l'industrie de la pêche récréative) ont formulé des recommandations visant à promouvoir le développement de la pêche récréative[1]. On a entre autres proposé d'encourager la population à jouer un plus grand rôle aux niveaux de la conservation et de l'amélioration des ressources. Les participants à la conférence ont en effet recommandé que les gouvernements et l'industrie unissent leurs efforts pour sensibiliser davantage le public à l'importance de la pêche récréative.

C'est dans cet esprit que le gouvernement fédéral a réalisé, conjointement avec les provinces et les territoires, sa troisième *Enquête nationale sur la pêche sportive*[2]. Les résultats de cette enquête, récemment publiée, montrent clairement l'importance de la pêche récréative. L'enquête révèle combien de personnes pêchent à des fins récréatives au pays, quelles espèces de poissons elles prennent et à quel endroit et quelles sommes elles dépensent dans le cadre de leurs activités de pêche.

Le présent document a été préparé pour renseigner les Canadiens sur l'industrie de la pêche récréative et sur ce que le ministère fédéral des Pêches et des Océans fait pour aider à son développement. On y décrit :

- l'importance et la valeur des activités de pêche;
- les rôles des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour ce qui est de leur gestion; et
- les activités du ministère des Pêches et des Océans en rapport avec cette industrie.

IMPORTANCE ET VALEUR DE LA PÊCHE RÉCRÉATIVE

La pêche récréative contribue au développement social et économique du pays. Cinq millions et demi de Canadiens et plus de 900 000 touristes ont pêché dans les eaux côtières et intérieures en 1985, dépensant 4,4 milliards de dollars dans le cadre de leurs activités.

Les ressources

Les eaux canadiennes

On pratique la pêche récréative tant en eau douce qu'en eau salée. Avec ses 244 000 kilomètres, le littoral canadien, qui borde les océans Atlantique, Pacifique et Arctique, est le plus long au monde. Nos eaux douces couvrent plus de 755 000 km², ce qui correspond à 16 % des ressources mondiales en eaux douces et à environ 9 % du débit total de tous les cours d'eau.

Ce littoral est situé en grande partie en bordure de l'océan Arctique. Peu de Canadiens ou de visiteurs se rendent dans cette région. Les activités de pêche récréative dans les eaux côtières de l'Arctique sont assez limitées puisque la population est restreinte et que la région est éloignée des zones plus habitées du sud. En outre, les étés sont courts et la période pendant laquelle les passages océaniques sont suffisamment libres de glace pour permettre la pêche ne dure que deux ou trois mois.

Sur la côte atlantique, depuis la côte du Labrador jusqu'à la côte nord du Québec, à Terre-Neuve, à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard, les saisons de pêche sportive en mer varient, s'étendant de la mi-mai au mois de septembre.

Sur la côte du Pacifique, les saisons de pêche allongent à mesure que l'on descend vers le sud. On peut même pratiquer la pêche à l'année longue dans certaines criques abritées du sud de la Colombie-Britannique, par exemple dans l'inlet Saanich, sur l'île Vancouver, et dans la baie Horseshoe, sur le continent.

Aussi importante que soit la pêche sportive en mer, près de 90 % des activités de pêche récréative se déroulent en eau douce. La **figure 1** montre que

Figure 1 : Répartition des eaux canadiennes : eaux salées et eaux douces

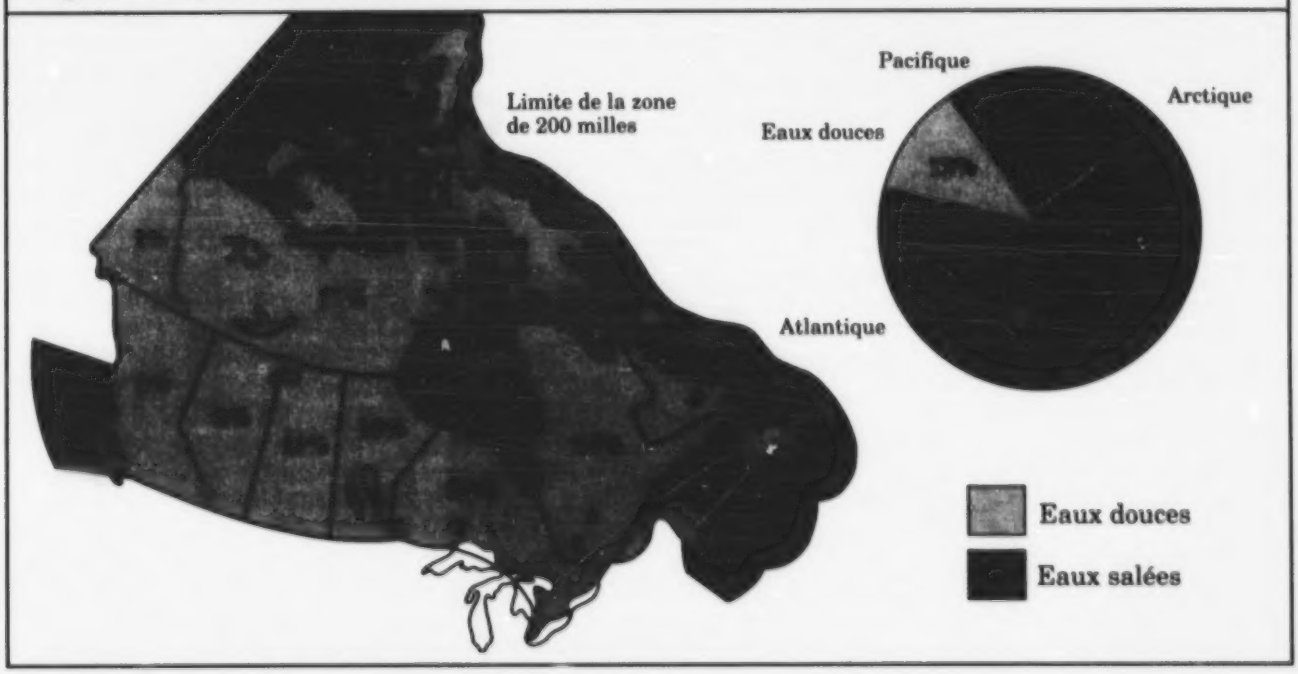

près de la moitié des eaux douces sont situées en Ontario et au Québec (qui inclut le Labrador); les Territoires du Nord-Ouest viennent au troisième rang pour ce qui est de l'importance de leurs ressources en eaux douces. Les innombrables lacs, rivières et petits cours d'eau que compte le Canada couvrent environ deux fois la superficie des eaux océaniques qui constituent la zone de pêche canadienne sur la côte du Pacifique et près de la moitié de celles qui forment la zone de 200 milles sur la côte atlantique. Les eaux des Grands Lacs, le système de lacs d'eau douce le plus important au monde, qui se trouve en Ontario, du côté canadien de la frontière avec les États-Unis, représentent 37 % de ce total.

La pêche récréative au Canada

Notre pays possède des ressources halieutiques abondantes. Nos eaux froides n'abritent toutefois qu'un nombre limité d'espèces de poissons. Il existe environ 22 000 espèces de poissons à travers le monde, dont 40 % vivent en eaux douces. On trouve au Canada 950 espèces différentes, dont 190 en eaux douces.

C'est parmi les espèces qui vivent en eau froide que l'on trouve les poissons-gibiers reconnus comme étant parmi les plus fins au monde. Le Canada possède d'importantes ressources en eaux douces et offre de nombreuses possibilités pour la pêche récréative.

La **figure 2** présente une carte où le pays est divisé en cinq grandes régions; elle indique où se retrouvent les principales espèces recherchées par les pêcheurs sportifs. Ces régions sont les suivantes :

- le Pacifique, qui comprend les eaux côtières et intérieures de la Colombie-Britannique et du Yukon;
- le Nord, qui comprend les eaux côtières et intérieures des Territoires du Nord-Ouest et les eaux du nord des provinces des Prairies, du Québec et du Labrador qui sont situées au nord du 55e parallèle;
- les Prairies, qui comprennent les eaux de la partie sud des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba;
- le Sud-est, qui comprend les eaux de l'Ontario et du sud du Québec; et

Figure 2 : Répartition des espèces capturées dans le cadre de la pêche récréative au Canada

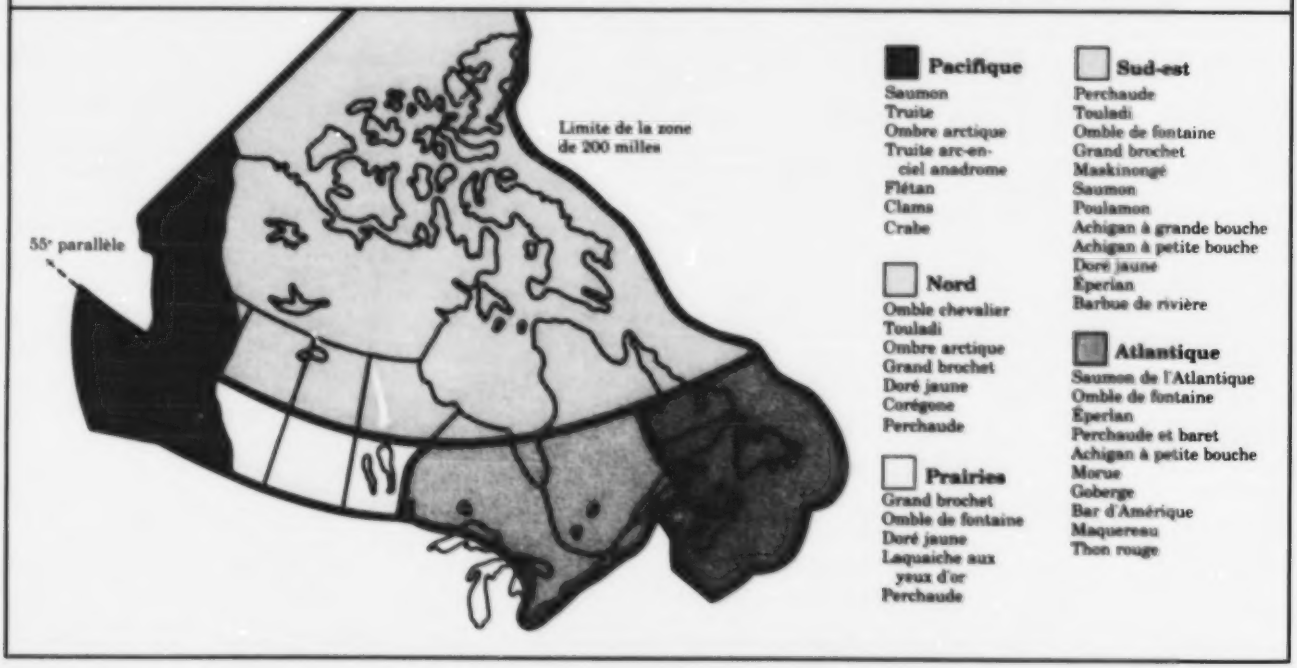

- l'Atlantique, qui comprend les eaux côtières et intérieures des provinces de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Pacifique

Dans la région du Pacifique, les poissons provenant de la famille des salmonidés constituent la plupart des prises des pêcheurs sportifs qui pratiquent leurs activités en mer. Trois des cinq espèces de saumon du Pacifique, soit le quinnat, le coho et, à un moindre degré, le saumon rose, sont à la base des activités de pêche récréative en mer en Colombie-Britannique. La pêche des clams, du crabe et du flétan à des fins récréatives est également populaire sur la côte du Pacifique.

Les pêcheurs sportifs qui pratiquent leurs activités dans les eaux intérieures, particulièrement à l'époque de la migration, prennent du saumon quinnat, du saumon coho et de la truite arc-en-ciel anadrome. Toutefois, en Colombie-Britannique, c'est habituellement à la truite arc-en-ciel, à la truite fardée et à la Dolly Varden que s'intéressent les pêcheurs.

Au Yukon, les prises des pêcheurs sportifs se composent principalement d'ombre arctique et de truite. L'ombre arctique peuple les eaux froides des lacs et des cours d'eau des montagnes du nord de la Colombie-Britannique; vers le sud, on le trouve jusqu'en Alberta sur les versants est des Montagnes Rocheuses. On pêche le saumon du Pacifique, et surtout le saumon quinnat, dans le fleuve Yukon et ses tributaires.

Nord

Les pêcheurs sportifs de la région du Nord s'intéressent plus particulièrement à quatre espèces de salmonidés. L'omble chevalier, tant celui qui va en mer que celui qui est confiné aux eaux intérieures, est présent dans toute la région. La limite nord de l'aire de répartition du touladi inclut certaines des îles de l'ouest de l'Arctique. L'ombre arctique se retrouve aussi loin au nord que dans les eaux douces des Territoires du Nord-Ouest, à l'ouest de la baie d'Hudson. Enfin, l'omble de fontaine est une espèce très prisée à l'est de la baie d'Hudson et de la baie James.

La région du Nord abrite également dans ses eaux certaines des espèces d'eau douce les plus populaires au Canada. Le grand brochet est présent dans toute la région. On trouve le doré jaune dans le bassin du fleuve Mackenzie, depuis le Grand lac des Esclaves jusqu'à la mer de Beaufort et, vers l'est, jusque dans les bassins hydrographiques de la baie d'Hudson et de la baie James. Le corégone de lac et la perchaude sont répandus dans presque toute la région.

Prairies

Le grand brochet, l'omble de fontaine, le doré jaune et la perchaude habitent presque tous les cours d'eau des Prairies. Le membre le plus connu de la famille *Hiodontidae* (laquaiche), l'illustre laquaiche aux yeux d'or, est natif de cette région.

Sud-est de l'Ontario et du Québec

Les pêcheurs capturent diverses espèces dans le sud-est de l'Ontario et du Québec. Ces eaux sont le refuge du touladi, de l'omble de fontaine, du grand brochet, du maskinongé, du doré jaune, de la perchaude, de l'éperlan argenté, de la barbue de rivière, de l'achigan à grande bouche et de l'achigan à petite bouche. Le quinnat, le coho et le saumon rose ont aussi été introduits dans le réseau des Grands Lacs. Le poulamon est pêché sous la glace au Québec durant l'hiver.

Atlantique

Bon nombre de stocks qui habitent la région du Sud-est sont aussi présents dans les provinces atlantiques. L'omble de fontaine est le poisson préféré des résidents de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. On trouve aussi l'éperlan argenté, la perchaude, le baret et l'achigan à petite bouche dans la partie continentale des provinces atlantiques.

Le saumon de l'Atlantique est une espèce qui est associée de près à cette région du Canada. On le trouve dans des cours d'eau à saumon mondialement connus comme la rivière Miramichi au Nouveau-Brunswick et la rivière Margaree en Nouvelle-Écosse. Le saumon est aussi présent dans la rivière Restigouche que se partagent le Nouveau-Brunswick et le Québec, et on le pêche également dans d'autres rivières québécoises comme les rivières Moisie et Matane des deux côtés du fleuve Saint-Laurent en aval de Québec et, enfin, dans les rivières nordiques qui se jettent dans la baie d'Ungava.

Le bar d'Amérique est présent dans les eaux côtières de l'Atlan-

tique au sud de la péninsule gaspésienne et des trois provinces maritimes. Les pêcheurs sportifs taquinent également le maquereau, la goberge, la morue et le thon rouge. Le thon est capturé principalement au large de la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard.

Activités de pêche

Le Canada est l'un des grands pays de pêche du monde. Les gens y pêchent depuis que le pays est habité. Au début des années 1600, les colons européens se sont enthousiasmés pour la pêche à titre d'activité récréative. De nos jours, un Canadien sur cinq pêche à des fins sportives et, de plus, le Canada attire plus de pêcheurs sportifs que tout autre pays.

La pêche récréative est à la hausse. Le nombre de personnes qui se sont adonnées à cette activité a augmenté de plus d'un demi-million en 1985 par rapport à 1980, soit une hausse de 10 %.

La pêche sportive en tant qu'activité commerciale est aussi à la hausse. Les pêcheurs ont estimé avoir dépensé 2,7 milliards de dollars de plus en 1985 qu'en 1980 pour l'achat de biens et de services, ce qui représente une augmentation de 76 % en dollars constants.

L'enquête sur la pêche sportive au Canada en 1985 révèle ce qui suit :

Nombre de pêcheurs sportifs

Six millions et demi de personnes ont pêché au Canada en 1985 et, de ce nombre, plus de 900 000 étaient des pêcheurs sportifs venus d'autres pays, principalement des États-Unis.

Le lieu de résidence des personnes influe sur l'endroit choisi pour la pêche. Les trois quarts des 26 millions de Canadiens habitent des centres urbains et plus de 70 % des Canadiens vivent au sud du 49e parallèle.

Un grand nombre de pêcheurs sportifs habitent des centres urbains situés à proximité de pêcheries naturelles ou artificielles. Il est donc normal que la pêche sportive se déroule en grande partie dans la partie sud du Canada, qui est la plus peuplée.

L'Ontario est la province qui compte le plus grand nombre de

Figure 3 : Nombre total de pêcheurs sportifs en 1985

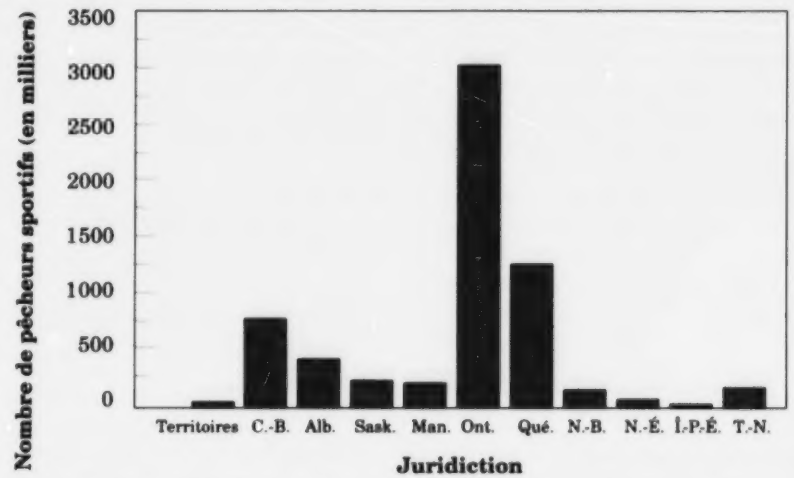

Figure 4 : Nombre total de pêcheurs sportifs non résidents en 1985

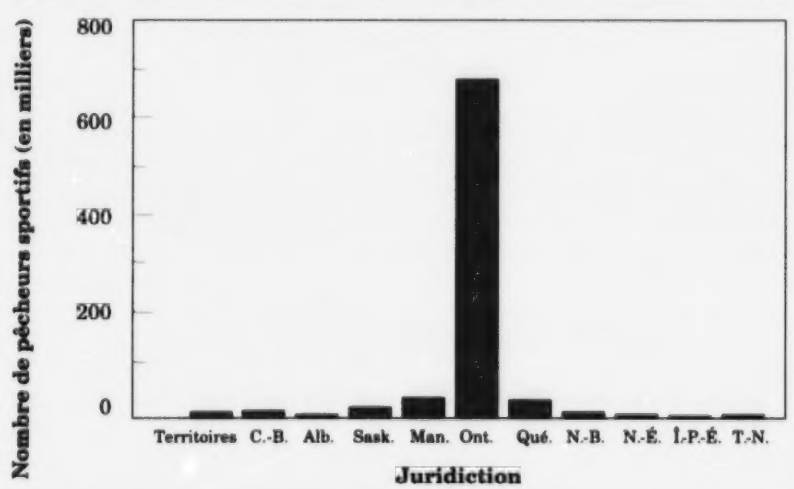

résidents et ses routes sont facilement accessibles pour les pêcheurs qui habitent les régions très populeuses de l'est et du centre-nord des États-Unis. Par conséquent, plus de gens sont venus pêcher en Ontario en 1985 que dans toute autre province. On peut voir à la **figure 3** que l'Ontario a accueilli 46 % de tous les pêcheurs sportifs. Le Québec s'est classé second avec 20 % du nombre total de pêcheurs, suivi de la Colombie-Britannique avec 12 %. La **figure 4** révèle que l'Ontario a attiré plus des deux tiers des pêcheurs touristiques.

Quel est le profil du pêcheur sportif? Soixante-quinze pour cent de tous les pêcheurs sportifs sont des hommes dont la moyenne d'âge est de 42 ans. Vingt-cinq pour cent sont des femmes dont la moyenne d'âge est de 37 ans. Les jeunes gens s'adonnent de plus en plus à la pêche sportive.

Figure 5 : Nombre total de jours de pêche pour les pêcheurs sportifs adultes, en 1985

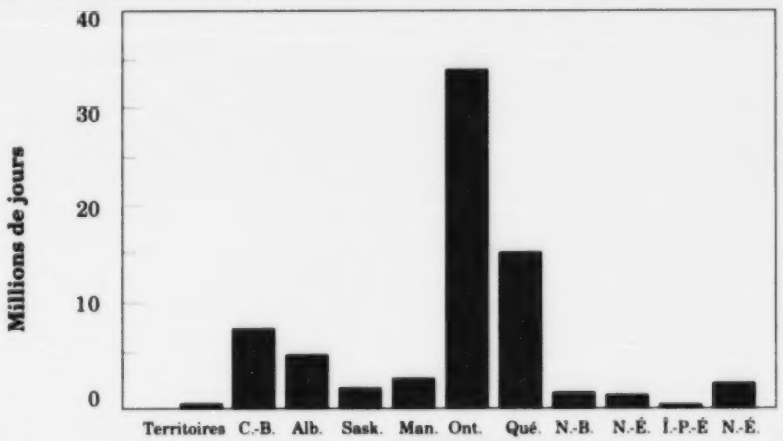

Figure 6 : Nombre total de jours de pêche pour les pêcheurs sportifs adultes non résidents en 1985

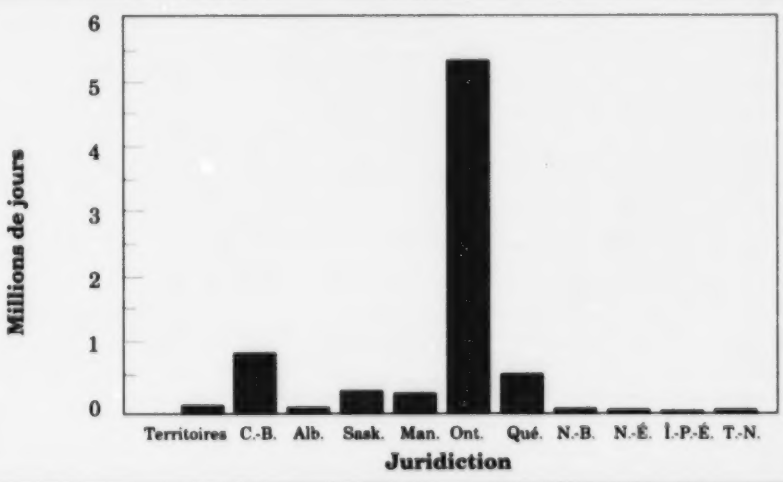

Effort de pêche

L'effort de pêche récréative est calculé d'après le nombre de jours qu'une personne passe à pêcher ou « jours-pêcheurs ». En 1985, les pêcheurs sportifs ont passé 74 millions de jours à pratiquer leur sport préféré. En moyenne, chaque pêcheur a consacré 14,9 jours à son sport. Les pêcheurs canadiens y ont consacré 16,6 jours et les touristes, 8,2 jours.

Les **figures 5** et **6** révèlent qu'étant donné sa population élevée et la proximité des régions populeuses des États-Unis, l'Ontario a pu accaparer près de la moitié de l'effort de pêche total et les trois quarts de l'effort touristique. Le Québec s'est classé second et la Colombie-Britannique a pris la troisième place.

La pêche sportive bat son plein de mai à septembre à cause de la clémence du temps et l'effort de pêche est surtout concentré en juillet et en août. La pêche sous la glace est pratiquée par temps froid en janvier, février et mars. Mais c'est en été surtout que les pêcheurs sportifs non résidents viennent taquiner le poisson.

Prises

Bien que la pêche commerciale constitue l'activité prédominante dans les océans du Canada, les pêcheurs sportifs capturent deux fois plus de poissons en eau douce que les pêcheurs commerciaux. En 1985, les pêcheurs sportifs ont attrapé environ 106 000 tonnes de poissons en

eau douce, par rapport aux 44 000 tonnes débarquées par des pêcheurs commerciaux.

La **figure 7** montre que les pêcheurs sportifs ont capturé et gardé plus de truite que toute autre espèce, suivie de la perchaude, du doré jaune, de l'éperlan argenté et du brochet. Les touristes pour leur part ont surtout pêché le doré jaune et la perchaude (**figure 8**).

En Ontario, les prises principales des pêcheurs sportifs étaient la perchaude, le doré jaune, l'achigan et l'éperlan argenté. Les pêcheurs québécois ont capturé plus de truites et de perchaudes que toute autre espèce. La truite a dépassé toutes les autres espèces dans les provinces maritimes, suivie de l'éperlan argenté.

Dans les Prairies, les pêcheurs ont préféré la perchaude, le brochet et le doré jaune. La truite et le saumon constituaient les espèces de prédilection en Colombie-Britannique. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, les pêcheurs sportifs ont axé leurs efforts de pêche sur la truite, le brochet et l'ombre arctique.

Dépenses et investissements

L'argent dépensé par les pêcheurs sportifs a permis de soutenir près de 40 000 emplois dans l'industrie de la pêche récréative. Cette industrie comprend les exploitants de pavillons de pêche, les pourvoyeurs, les fabricants et les détaillants d'articles de pêche sportive, de bateaux et des services qui s'y rapportent, les guides de pêche et toute la gamme des commerçants qui pourvoient aux besoins des pêcheurs canadiens et étrangers.

En 1985, les pêcheurs sportifs ont dépensé et investi 4,4 milliards de dollars pour l'achat de biens et de services liés à la pêche récréative. De cette somme, 520 millions de dollars provenaient de pêcheurs étrangers.

Presque la moitié des dépenses directes ont eu lieu en Ontario. Le Québec était au deuxième rang et la Colombie-Britannique, au troisième.

Les achats de biens et de services ont totalisé 4,4 milliards de dollars; de cette somme, la **figure 9** révèle que 2,5 milliards de dollars ont été utilisés pour des forfaits de vacances, le logement, les campings, la nourriture, les voyages, la location de bateaux, les fournitures et le matériel de pêche, les services de guides et les permis de pêche.

Les pêcheurs sportifs ont dépensé le reste, soit 1,9 milliard de dollars, à de grands achats en matière de pêche récréative comme des véhicules spéciaux, du matériel de camping, des bateaux, des chalets et des terres (**figure 10**).

Figure 7 : Distribution de poissons, en pourcentage, gardés par tous les pêcheurs sportifs adultes en 1985 (230 millions)

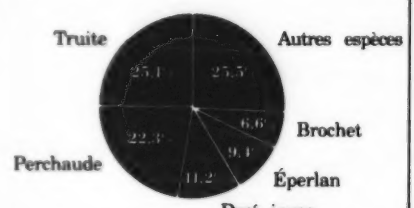

Figure 8 : Distribution de poissons, en pourcentage, gardés par tous les pêcheurs sportifs adultes non résidents en 1985 (24 millions)

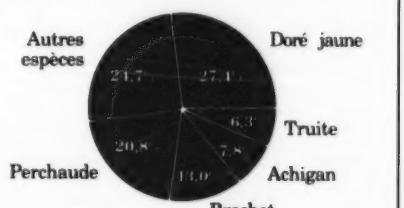

Figure 9 : Distribution, en pourcentage, des dépenses directes (2,5 milliards de dollars) de tous les pêcheurs sportifs adultes en 1985

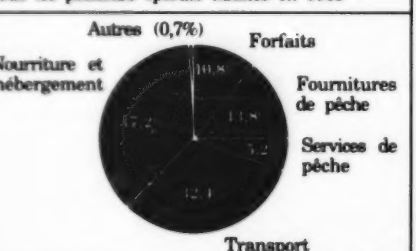

Figure 10 : Principaux achats des pêcheurs sportifs adultes en 1985 (1,9 milliard de dollars) entièrement attribuables à la pêche sportive

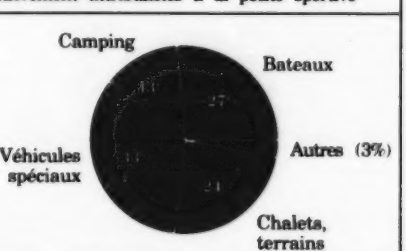

GESTION CONCERTÉE

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont tous un rôle à jouer dans la gestion de la pêche récréative au Canada. Les pouvoirs du gouvernement fédéral s'étendent à la pêche en mer et aux pêches de l'intérieur, aux ports publics et à la navigation dans les eaux maritimes et intérieures. Ces pouvoirs lui sont délégués en vertu de la *Loi constitutionnelle*. L'orientation et l'importance de ces pouvoirs sont déterminées par le biais de décisions juridiques et d'ententes avec les provinces et par l'évolution de la politique gouvernementale.

Cette section décrit :

- le fondement juridique présidant au partage des responsabilités entre les gouvernements fédéral et provinciaux;
- les ententes avec les provinces et les territoires relativement à l'administration quotidienne de ces pêches;
- la façon dont les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'acquittent de leurs responsabilités en matière de gestion.

Autorité législative

Le partage des pouvoirs relatifs à l'administration des pêches entre les gouvernements fédéral et provinciaux repose sur deux concepts :

1. l'autorité du gouvernement fédéral de conserver et de protéger le poisson dans l'intérêt national;
2. les droits de propriété des provinces sur les eaux sans marée (c'est-à-dire sans flux ni reflux).

L'article 91 (12) de la *Loi constitutionnelle* autorise le Parlement fédéral à adopter des lois en vue de conserver et de protéger le poisson dans tous les océans et les eaux intérieures du Canada. L'article 92 (13) autorise les provinces à édicter des lois au sujet des droits de propriété et des droits civils.

Depuis 1882, les tribunaux ont statué sur diverses causes et ont expliqué que ces articles signifiaient que le gouvernement fédéral est responsable de la conservation de toutes les pêcheries, mais que le lit des lacs et des rivières est la propriété des provinces. Par conséquent, celles-ci peuvent décider quels sont ceux qui ont le droit d'y pêcher et en déterminer les modalités, à l'exception des terres fédérales comme les parcs nationaux dont la compétence en matière de pêche relève toujours du gouvernement fédéral.

Ce dernier est le seul compétent en matière de pêche dans les eaux à marée (les océans). Dans des jugements récents rendus par les tribunaux, les pouvoirs du gouvernement fédéral ont été étendus à la gestion de la pêche dans les eaux à marée non seulement à des fins de conservation mais aussi pour les avantages socio-économiques des Canadiens. Ainsi donc, le gouvernement fédéral peut réglementer le nombre de poissons pouvant être capturés dans ces eaux, la catégorie de pêcheurs autorisés et les circonstances qui entrent en ligne de compte.

La *Loi sur les pêcheries* est l'instrument principal qui permet au gouvernement fédéral d'exercer ses pouvoirs sur les pêches. En 1979, dans le cadre d'une réorganisation du gouvernement, le Parlement a créé le ministère des Pêches et des Océans et, en vertu de cette loi, a chargé le ministre des Pêches et des Océans de la gestion des pêches. La *Loi sur les pêcheries* comprend aussi le pouvoir de protéger l'habitat du poisson et d'instaurer des mécanismes régissant le contrôle de la pollution, la construction de passes à

poissons et l'exécution d'autres activités visant à éviter la modification ou la destruction de l'habitat du poisson. La loi porte aussi sur la réglementation des produits de la pêche destinés à l'exportation entre les provinces et à l'étranger.

En un mot, le gouvernement fédéral délivre des permis de pêche et réglemente la pêche dans les océans et dans les eaux douces de nos parcs nationaux. Pour ce qui est des eaux intérieures qui sont la propriété des provinces, le gouvernement fédéral édicte des règlements sur les saisons de pêche, les engins et la taille du poisson qui peut être exploité. Il peut fixer les limites de prise d'une espèce donnée et peut adopter des règlements en vue de protéger l'habitat du poisson. Toutefois, il n'est pas autorisé à délivrer des permis de pêche ou des baux qui confèrent des droits de propriété ni à adopter des lois visant à transférer des privilèges de pêche.

Les provinces ont le pouvoir de réglementer les droits de propriété dans le domaine des pêches, ce qui comprend la délivrance des permis aux pêcheurs, l'établissement des droits d'héritage, les transferts de privilèges de pêche ou les modalités de location d'une pêcherie provinciale. Elles peuvent aussi réglementer la transformation du poisson parce que le poisson, une fois capturé, constitue un bien et relève donc de la compétence provinciale.

Dispositions administratives

Au cours des ans, les gouvernements fédéral et provinciaux se sont entendus sur la gestion des pêches. Des pouvoirs administratifs ont été délégués à un certain nombre de provinces pour qu'elles puissent gérer leurs pêches au nom du gouvernement fédéral. Ces dispositions administratives prennent la forme de lettres échangées entre les deux paliers de gouvernement ou d'ententes énoncées dans une loi.

Les gouvernements de la Colombie-Britannique, des provinces des Prairies, du Québec et de l'Ontario se sont chargés de la gestion de leur pêche au nom du gouvernement du Canada. Au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve, dans l'Île-du-Prince-Édouard et dans les Territoires, le gouvernement fédéral est encore responsable de l'administration des pêches, bien que la Nouvelle-Écosse ait assumé la responsabilité pour la gestion de la truite.

En pratique, cela signifie que même si tous les règlements visant à conserver et à protéger les pêches et l'habitat du poisson sont édictés par le gouvernement fédéral en vertu de la *Loi sur les pêcheries,* les gouvernements provinciaux à l'ouest des Maritimes préparent des règlements et en font eux-mêmes l'application. Cela permet aux provinces à qui des pouvoirs ont été délégués en matière de gestion des pêches de concevoir des règlements et des plans d'application adaptés à leurs besoins. Toutefois, toutes les provinces peuvent délivrer des permis de pêche en eau douce.

Responsabilités en matière de gestion

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux s'acquittent de leurs responsabilités en matière de gestion des pêches sportives en fonction des objectifs nationaux. Ces objectifs sont énoncés dans la *Politique du Canada sur la pêche récréative* (qu'on peut se procurer au ministère des Pêches et des Océans). Les voici :

1. Assurer la conservation, la restauration et la mise en valeur des ressources exploitées dans le cadre de la pêche récréative et de l'habitat dont elles dépendent.

2. Maintenir la qualité et la diversité des activités de pêche récréative.

3. Assurer la viabilité de l'industrie de la pêche récréative.

4. Stimuler le tourisme.

La politique nationale s'accompagne de principes directeurs dont l'importance pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de travailler en étroite collaboration pour ce qui est de gérer la ressource. De plus, les pêcheurs sportifs et les entreprises intéressées ont un rôle à jouer dans le maintien et l'amélioration de la pêche récréative et de son habitat parce qu'ils en sont les premiers bénéficiaires.

Le ministère des Pêches et des Océans a pour principale fonction de conserver et de protéger les ressources halieutiques.

Ainsi, dans les domaines où le Ministère gère directement les pêches, il lui revient de répartir les ressources entre les utilisateurs afin que le pays puisse tirer des pêches les plus grands avantages sociaux et économiques possibles. Les pêches récréatives sont source d'avantages appréciables pour le Canada. Le MPO réalise donc divers programmes afin d'en favoriser la mise en valeur.

Ces programmes portent notamment sur la recherche sur les pêches et l'habitat du poisson, la mise en valeur des stocks, la lutte contre les prédateurs, la planification de l'utilisation des ressources, la gestion et l'amélioration de l'habitat, la réglementation, la surveillance et l'application des règlements, l'information nautique pour les plaisanciers, l'entretien des ports de plaisance et la consultation des gouvernements provinciaux et territoriaux de même que des pêcheurs sportifs dans le but de trouver des moyens d'améliorer ces pêches. Les activités du MPO dans ces domaines sont détaillées dans la partie suivante du document.

Plusieurs provinces ont adopté des politiques qui complètent la politique nationale. Elles réalisent aussi diverses activités dans le but de conserver et de protéger les ressources halieutiques.

Les provinces auxquelles on a délégué des responsabilités en matière de gestion des pêches (Colombie-Britannique, provinces des Prairies, Ontario et Québec) mènent des activités semblables à celles du gouvernement fédéral. Celles-ci comprennent des recherches biologiques et économiques, l'amélioration des stocks, la gestion de l'habitat, la planification de l'utilisation des ressources, la délivrance de permis et l'élaboration de règlements, l'application des règlements et l'information du public.

Les autres provinces et les territoires délivrent des permis de pêche sportive en eaux douces. Ils collaborent aussi avec le gouvernement fédéral en matière de recherche biologique et économique, de mise en valeur des stocks, de gestion de l'habitat, de planification de l'utilisation des ressources, d'application des règlements et d'information du public.

La bonne gestion de nos pêches récréatives ne se limite pas à une collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, elle suppose aussi l'aide et l'appui des pêcheurs sportifs du Canada. Un réseau d'organismes privés s'étendant dans tout le pays permet d'améliorer nos pêches récréatives. Ces clubs de chasseurs et pêcheurs et ces associations professionnelles regroupent des milliers de Canadiens.

On retrouve des organismes représentant les pêcheurs sportifs et l'industrie à tous les paliers de gouvernement : national, régional, provincial et local. Au niveau national, la Fédération canadienne de la faune prône la conservation des ressources et cette fédération dispose d'organismes affiliés dans toutes les provinces. Bon nombre de clubs de chasseurs et pêcheurs locaux sont eux-mêmes liés aux organismes provinciaux affiliés à la Fédération. Au niveau régional, la Fédération du saumon de l'Atlantique représente les pêcheurs sportifs de saumon de l'Atlantique canadien et possède des conseils régionaux à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et au Québec. Nombre de groupes locaux de pêcheurs du saumon de ces provinces sont aussi membres de ces conseils régionaux. Au niveau provincial, d'autres organismes représentent les intérêt des pêcheurs d'une espèce particulière, notamment la *Steelhead Society* de la Colombie-Britannique et la *Deep Sea Tuna Sportfishing Association* de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'industrie de la pêche sportive est représentée par des associations qui regroupent surtout des entreprises au niveau provincial. On trouve dans la plupart des provinces des associations touristiques qui regroupent bon nombre de propriétaires d'installations d'hébergement, de guides et de pourvoyeurs. D'autres groupes représentent des types d'entreprise particuliers. On compte notamment : la *Northern Ontario Tourist Outfitters Association*, la *British Columbia Interior Fishing Camp Operators Association*, la *Bow River Fishing Guides Association of Alberta*, l'Association des pourvoyeurs du Québec, la *Newfoundland and Labrador Outfitters Association* et la *North Lake Tuna Charters Association* de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les associations de pêcheurs de même que des groupes d'organismes et des groupes communautaires réalisent, en collaboration avec les gouvernements, une large gamme de projets dans tout le pays dans le but de sensibiliser la population à la valeur des pêches récréatives. Ces groupes ont aussi consacré du temps et de l'argent à des activités visant l'amélioration des pêches et de l'habitat du poisson.

ACTIVITÉS DU MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

Les programmes du ministère des Pêches et des Océans (MPO) sont axés sur la gestion de l'ensemble des ressources halieutiques du Canada. Les pêcheurs sportifs, tout comme les pêcheurs commerciaux et autochtones, bénéficient des efforts du Ministère dans le domaine de la conservation et de la protection de ces ressources. Une ressource halieutique abondante se traduit par des revenus et de l'emploi pour les pêcheurs commerciaux. Elle est aussi à la base du mode de vie et des traditions des autochtones. Enfin, elle offre une pêche variée de qualité qui attire les pêcheurs sportifs de l'ensemble du pays.

On estime que le MPO consacre annuellement 48 millions de dollars et l'équivalent du travail de 350 personnes à la conservation et à la mise en valeur des ressources halieutiques pour les pêches récréatives (voir le **tableau 1**). Bon nombre des programmes décrits dans la présente partie ont aussi des retombées utiles pour les pêcheurs commerciaux et autochtones. Les sommes indiquées comme affectées aux pêches récréatives ne représentent qu'une partie de l'ensemble des coûts de ces programmes.

Le Ministère est fortement décentralisé. Il réalise ses programmes par l'intermédiaire de six bureaux régionaux et de plus de 250 bureaux et installations de recherches locaux et de district répartis dans tout le pays.

Les programmes ayant trait aux pêches récréatives sont décrits dans la présente partie sous les rubriques suivantes :

- Pêches dans le Pacifique et au Yukon;

Tableau 1 : Activités de Pêches et Océans et dépenses annuelles liées aux pêches récréatives*

Activités	Dépenses estimatives	
	En milliers de dollars	Années-personnes
Pêches dans le Pacifique et au Yukon	**10 640**	**80**
• Recherches sur les pêches et l'habitat		
• Gestion des pêches et de l'habitat		
• Mise en valeur des ressources		
• Cartes et renseignements pour la navigation		
• Ports pour petits bateaux		
Pêches dans l'Atlantique	**16 900**	**111**
• Recherche et gestion - saumon de l'Atlantique		
• Recherche et gestion en matière d'habitat dulçaquicole		
• Cartes et renseignements pour la navigation		
• Ports pour petits bateaux		
Pêches dans la région du Centre et de l'Arctique	**20 100**	**156**
• Recherches sur les pêches et l'habitat		
• Gestion des pêches et de l'habitat		
• Cartes et renseignements pour la navigation		
• Ports pour petits bateaux		
Coordination nationale des programmes	**250**	**4**
TOTAL	**47 890**	**351**

* Ces valeurs sont tirées des prévisions budgétaires du Ministère pour l'année financière 1987-1988 (environ 606 millions de dollars et 5 962 années-personnes) et ne couvrent pas les dépenses d'immobilisation, les frais généraux et les services fournis par d'autres ministères.

- Pêches dans l'Atlantique;
- Pêches dans la région du Centre et de l'Arctique;
- Coordination nationale des programmes.

Pêches dans le Pacifique et au Yukon

Le Ministère consacre chaque année 10 millions de dollars et 80 années-personnes environ aux pêches récréatives dans cette région. Le bureau régional du Pacifique du MPO, situé à Vancouver, est appuyé par plus de 45 bureaux de district et de secteur et d'installations de recherche répartis à travers la Colombie-Britannique et le Yukon. Ces bureaux administrent les pêches côtières du Pacifique dont la zone s'étend jusqu' à la limite des 200 milles, ainsi que les pêches sur un territoire situé entre la frontière Canada–États-Unis avec l'Alaska et le bassin versant du fleuve Fraser. Le MPO réalise les programmes suivants :

Recherches sur les pêches et l'habitat

Des recherches visant à évaluer l'état des stocks de poissons ou portant sur la biologie, la migration et l'interdépendance des espèces sont réalisées afin d'obtenir les connaissances nécessaires à une bonne gestion des pêches. Certaines activités de recherche sont axées sur la physiologie, la génétique, les maladies, l'alimentation et les parasites des poissons. Des travaux de recherches et de vérification (avec certification) de l'état de santé des stocks de poissons sont aussi réalisés afin d'empêcher l'introduction de maladies transmissibles et leur propagation parmi les stocks de poissons d'élevage ou sauvages.

Certains projets de recherche sont directement axés sur les pêches récréatives. On compte parmi ceux-ci : l'estimation des taux de mortalité des saumons du Pacifique capturés en eaux salées et remis à l'eau par les pêcheurs et la répartition, dans la pêche récréative, des saumons produits en pisciculture. On réalise aussi des recherches sur l'utilisation de récifs artificiels dans le but d'attirer le poisson dans des zones accessibles aux pêcheurs sportifs pêchant à partir des rives. À Campbell River, sur l'île de Vancouver, on a récemment ouvert au public une telle installation qui s'est avérée extrêmement populaire.

Des travaux de recherche portant notamment sur la biologie de l'environnement et la surveillance des contaminants sont réalisés afin de connaître les effets des polluants sur le poisson et son habitat.

Gestion des pêches et de l'habitat

Le MPO élabore, à partir d'évaluations scientifiques des stocks, d'analyses économiques et de consultations avec des groupes d'utilisateurs, des plans de gestion des ressources visant à permettre une pêche de qualité tout en garantissant le maintien en bon état des ressources halieutiques. Ces travaux comprennent l'élaboration de règlements qui régissent les activités de pêches, la délivrance de permis et la préparation de plans de pêche.

Les fonctionnaires de cette région surveillent aussi les zones de pêches et l'habitat, de même que les activités de pêche afin de faire respecter les règlements. Les agents chargés de l'application des règlements utilisent à cette fin des bateaux, des aéronefs et des véhicules. On contrôle aussi les prises, l'état des stocks et l'effort de pêche afin de pouvoir apporter toute modification nécessaire aux plans de gestion des pêches.

Le Ministère gère l'habitat halieutique au moyen de consultations avec l'industrie et le public portant sur les projets de développement industriel proposés, notamment les projets hydroélectriques, l'exploitation forestière et d'importants projets de transport, et par l'application des règlements. Le Ministère réalise aussi des projets d'amélioration de l'habitat, contrôle les effets de ces projets sur la restauration générale de l'habitat et favorise la sensibilisation du public à l'importance des pêches et de la protection de l'habitat à l'aide d'activités d'information et d'éducation. Pour terminer, il coordonne des activités et des plans avec d'autres ministères fédéraux, des organismes provinciaux et des groupes d'intérêt public.

Mise en valeur de la ressource

Le Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS) constitue une des initiatives clés du Ministère sur la côte du Pacifique. Ce programme vise à accroître le nombre de salmonidés de valeur pour les pêcheurs sportifs, commerciaux et autochtones.

Dans le cadre du PMVS, on procède annuellement à la mise à l'eau de 522 millions de salmonidés environ, à partir de 32 grandes installations, de 28 installations de développement économique communautaires et de 216 installations de projets de participation du public. Le PMVS favorise aussi le rétablissement des stocks de salmonidés sauvages du Pacifique par le nettoyage de cours d'eaux, l'aménagement d'échelles à poisson et de chenaux latéraux alimentés par des eaux souterraines, et l'enrichissement de lacs.

Le PMVS permet aussi de voir à la création de nouvelles ressources halieutiques dans les cas où les stocks naturels ont été épuisés au-delà du point de régénération naturelle ou lorsque des stocks n'ont pu se développer pleinement à cause de barrières empêchant la migration des poissons.

■Cartes et renseignements pour la navigation

Le Ministère produit une gamme de cartes et de publications et fournit des informations sur les eaux navigables du Canada. Ce matériel, qui est fortement utilisé par les pêcheurs sportifs, favorise l'utilisation sécuritaire des eaux par tous les propriétaires de bateaux. Dans le cadre de ces activités, on réalise des levés et on tient à jour des bases de données sur les marées, les courants et les niveaux de l'eau et les limites des frontières maritimes.

■Ports pour petits bateaux

Le Ministère gère 71 ports pour petits bateaux en Colombie-Britannique. Ces ports utilisés par les plaisanciers représentent un actif d'une valeur de 30 millions de dollars. Bon nombre des 151 ports de pêche commerciale sont aussi utilisés par les plaisanciers qui y font escale.

Pêches dans l'Atlantique

Le Ministère consacre 17 millions de dollars et 111 années-personnes environ aux pêches récréatives dans cette région. Le MPO gère les pêches dans l'Atlantique par l'intermédiaire de quatre bureaux régionaux situés à St. John's (Terre-Neuve), Moncton (Nouveau-Brunswick), Halifax (Nouvelle-Écosse) et Québec (Québec) et de plus de 180 bureaux et installations de recherche de district et de secteur. Par ces bureaux, le MPO administre les pêches marines effectuées au large des côtes des quatre provinces des Maritimes et du Québec et les pêches en eaux douces de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

Le Québec gère ses propres pêches en eaux douces et les pêches côtières des espèces anadromes en eaux salées. (Un poisson anadrome est un poisson qui fraie en eaux douces mais passe la plus grande partie de sa vie adulte en eau de mer.) Les gouvernements provinciaux des provinces des Maritimes jouent un rôle actif et de plus en plus important dans la gestion de la pêche en eaux douces.

Les pêcheurs sportifs en eau de mer de l'Atlantique canadien pêchent la morue, le maquereau, la goberge, les poissons plats et le bar d'Amérique. Le thon rouge fait aussi l'objet d'une pêche sportive. La pêche récréative effectuée dans les eaux océaniques de cette région est moins développée que celle du Pacifique. Étant donné le peu d'ampleur de la pêche sportive, le Ministère ne la réglemente

pas dans ces eaux, mais il contrôle le nombre de thons rouges pouvant faire l'objet d'une pêche sportive.

Le Ministère axe la plus grande partie de ses efforts relatifs au pêches récréatives sur le saumon de l'Atlantique capturé par les pêcheurs sportifs dans les eaux douces de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le Ministère applique aussi un grand programme visant à conserver et à rétablir l'habitat dulçaquicole dans les provinces atlantiques. Le maintien de la capacité productive de l'habitat du poisson profite non seulement aux stocks de saumon de l'Atlantique mais aussi aux autres espèces d'eaux douces capturées par les pêcheurs sportifs dans cette région.

Dans le cadre du développement des pêches récréatives, le Ministère réalise les activités suivantes :

■Évaluation du saumon et recherches connexes

Des données, des renseignements et des avis sur la taille, la distribution et la santé des stocks de saumon sont recueillis dans le cadre de l'évaluation des stocks. Par ailleurs, on effectue des recherches biologiques sur l'identification, la croissance, la reproduction, la migration et les taux de survie des stocks tant sur le terrain qu'en laboratoire. Les résultats des recherches servent à déterminer les prises admissibles et l'effet de diverses stratégies de gestion sur l'abondance future des stocks.

■Gestion du saumon

En 1984, le MPO a lancé une stratégie quinquennale de conservation du saumon. Cette stratégie visait à augmenter le nombre de saumons pluribermarins qui atteignent les frayères en réduisant l'activité de pêche. La stratégie comprenait le rachat des permis de pêche commerciale du saumon, des fermetures saisonnières et des fermetures de zones et l'interdiction, pour les pêcheurs sportifs, de garder les gros saumons (pluribermarins) à beaucoup d'endroits. Dans le cadre de cette stratégie, le Ministère établit des plans annuels de pêche, prépare des dispositions règlementaires à l'appui de ces plans et fait observer ces dispositions au moyen d'un réseau d'agents des pêches et de garde-pêches dans tout l'Atlantique canadien. La plupart des activités d'application des règlements sont réalisées en collaboration avec les gouvernements provinciaux.

Cette stratégie a donné des résultats pour beaucoup des principaux cours d'eau de l'Atlantique canadien. Dans certains cours d'eau, on a atteint les niveaux de reproduction visés. Par ailleurs, on a modifié les régimes de pêche pour maintenir la qualité des stocks.

■Mise en valeur du saumon

À l'appui de la stratégie de conservation, le gouvernement fédéral a pris un certain nombre d'initiatives pour augmenter la productivité du saumon. Il s'agit de débarrasser les cours d'eau des obstacles, de réaliser des projets de salmoniculture et de mettre en service de grandes stations de pisciculture.

À Terre-Neuve, des activités de mise en valeur sont menées dans les rivières des Exploits, Terra Nova, Rocky, Indian et Collinet. Le saumon est également mis en valeur dans les rivières Saint-Jean, Nepisiguit, Miramichi, Restigouche et Bartholomew au Nouveau-Brunswick et dans les rivières Tusket et Lahave en Nouvelle-Écosse. À l'Île-du-Prince-Édouard, des alevins et des tacons sont élevés dans des étangs semi-naturels.

Le Ministère gère aussi dix écloseries de saumon dans l'Atlantique canadien qui fournissent des poissons pour les activités de mise en valeur ainsi que pour la salmoniculture commerciale et la recherche biologique.

■Recherche et gestion en matière d'habitat dulçaquicole

Des recherches sont menées sur les processus physiques et biologiques qui permettent de maintenir l'habitat en bon état et d'établir des techniques pour quantifier les pertes ou les gains en habitat.

Le Ministère met aussi en œuvre des projets d'amélioration de l'habitat et il procure un soutien et des conseils techniques aux groupes communautaires qui remettent en état l'habitat du poisson.

■Cartes et renseignements pour la navigation

Le Ministère effectue des levés et produit des cartes et d'autres publications pour la navigation de plaisance dans la région.

Ports pour petits bateaux

L'Atlantique canadien compte 332 ports pour petits bateaux qui desservent les plaisanciers. Ils constituent un actif d'une valeur de 90 millions de dollars. Beaucoup des 1 200 ports de pêche commerciale servent aussi d'escale aux plaisanciers.

Pêches dans la région du Centre et de l'Arctique

Le Ministère consacre environ 20 millions de dollars et 156 années-personnes aux pêches récréatives dans cette région. Le bureau central de la région, qui est situé à Winnipeg (Manitoba), est appuyé par plus de 20 installations de recherche et bureaux locaux. Le territoire de la région couvre les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et le versant nord du Yukon. La région est aussi responsable des eaux canadiennes de l'océan Arctique.

Sauf pour les Territoires du Nord-Ouest, le MPO joue un rôle de soutien vis-à-vis des provinces dans la gestion des pêches dulçaquicoles. La plus grande partie des activités de pêche récréative ont lieu dans ces provinces et elles dépassent les activités de pêche commerciale.

Dans le but de conserver et de développer les ressources halieutiques pour les pêches récréatives, le Ministère concentre ses efforts sur ces activités :

Recherches sur les pêches et l'habitat

Les recherches, qui sont similaires à celles menées pour les pêches de l'Atlantique et du Pacifique, ont trait à la génétique, aux maladies, à l'alimentation et aux parasites du poisson. Ces recherches portent sur des espèces capturées par les pêcheurs sportifs comme le doré jaune, la truite arc-en-ciel, le touladi et l'omble chevalier.

Le Ministère met aussi en œuvre de grands programmes de recherche liés à la mise en valeur de l'habitat. Dans le nord-ouest de l'Ontario, le nord du Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, la recherche concernant l'habitat a trait aux effets sur l'habitat du poisson des réservoirs hydro-électriques, de l'utilisation des combustibles fossiles dans l'industrie et du développement de l'énergie nucléaire.

Dans les Grands Lacs et le sud de l'Ontario, on effectue des recherches pour déterminer les effets des produits chimiques toxiques et d'autres contaminants, notamment les pluies acides, sur les stocks de poissons.

Gestion des pêches et de l'habitat

Le MPO gère directement les pêches dans les Territoires du Nord-Ouest et sur le versant nord du Yukon. Le Ministère exerce les responsabilités fédérales en matière de gestion dans les Grands Lacs aux termes de l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs et à l'appui de la Commission des pêcheries des Grands Lacs. Il met aussi en œuvre des programmes pour aider les gouvernements provinciaux à gérer leurs ressources halieutiques.

Le MPO élabore des plans de gestion des ressources, prépare des règlements sur la pêche et applique ces règlements dans les Territoires du Nord-Ouest et l'Arctique. Le MPO réalise aussi des études économiques concernant la gestion des pêches récréatives dans les T.N.-O. et collabore avec l'Ontario à l'élaboration de renseignements économiques sur la pêche récréative au moyen des données recueillies dans le cadre du système instauré récemment par la province pour la délivrance de permis aux pêcheurs sportifs résidents. En outre, le Ministère mène diverses activités visant à conserver et à améliorer l'habitat dulçaquicole.

Le MPO gère le Programme de lutte contre la lamproie marine dans les Grands Lacs. On a lancé ce programme pour limiter les populations de lamproie marine qui vivent dans les eaux canadiennes des Grands Lacs et dans les eaux de l'État de New York tributaires du Lac Ontario. Le programme permet d'évaluer le niveau des populations de lamproie et leurs effets sur les populations de saumons et de truites, d'entreprendre des

activités en vue de tuer les larves de lamproie et de construire des obstacles pour empêcher les lamproies de remonter les cours d'eaux pour frayer.

■Cartes et renseignements pour la navigation

Le Ministère établit des cartes et des renseignements pour les plaisanciers qui naviguent dans les eaux intérieures de l'Ontario, de la C.-B., des provinces des Prairies et des Territoires du Nord-Ouest.

■Ports pour petits bateaux

Le Ministère administre 392 installations pour petits bateaux en Ontario, 39 installations de plaisance et 39 installations polyvalentes pour petits bateaux dans les Prairies et les Territoires du Nord-Ouest. Ces installations représentent un actif d'une valeur de 480 millions de dollars.

Coordination nationale des programmes

En plus du travail exécuté par les bureaux régionaux du MPO, le Ministère consacre aussi 250 000 $ environ et 4 années-personnes à la coordination du développement des pêches récréatives à l'échelle nationale :

■Recherches statistiques et économiques

Depuis 1975, le Ministère effectue tous les cinq ans une *enquête sur la pêche sportive au Canada*. Cette enquête est réalisée en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. L'enquête permet de déterminer le niveau de l'activité des pêcheurs sportifs au Canada, les taux de prise, les préférences en matière d'espèces et les sommes que les pêcheurs dépensent pour leur sport.

■Conférences nationales sur les pêches récréatives

Depuis 1970, le Ministère a aussi parrainé tous les deux ans de grandes conférences qui servent de cadre national à des consultations entre les gouvernements fédéral et provinciaux et l'industrie qui visent à trouver des moyens d'améliorer les pêches récréatives.

■Élaboration de politiques et de programmes et relations internationales

Le MPO établit des politiques nationales qui fixent l'orientation de la gestion des pêches récréatives. Le Ministère consulte aussi les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de favoriser une plus grande coordination entre les deux niveaux de gouvernement, et la communauté des pêcheurs sportifs en vue de promouvoir ces pêches.

Dans le cadre d'organisations comme la Commission canado-américaine du saumon du Pacifique, la Commission des pêcheries des Grands Lacs et l'Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique nord, le Ministère représente aussi les intérêts du Canada en matière de pêche à l'échelle internationale. Les négociations menées au sein de ces organismes contribuent à la réalisation des objectifs du Canada en matière de conservation et de protection des ressources halieutiques pour les pêches récréatives.

CONCLUSION

Les ressources halieutiques du secteur des pêches récréatives font partie du patrimoine de notre pays. La première responsabilité des gouvernements, de la communauté des pêcheurs sportifs et des citoyens est d'assurer leur protection et leur perpétuation. Nos descendants bénéficieront des activités d'aujourd'hui.

Les ressources appartiennent à la population. Cependant, le sport, ses valeurs, ses traditions, ses normes et son éthique appartiennent aux pêcheurs sportifs eux-mêmes. Quelle est la valeur de tout cela? Ainsi qu'en témoignent les millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui s'adonnent à la pêche pendant leurs loisirs, ce sport procure plaisir et satisfaction. Si l'on examine les avantages économiques, la pêche sportive est l'activité dont dépendent des petites et moyennes entreprises qui procurent des emplois dans nombre des régions éloignées.

La conservation et la mise en valeur des ressources halieutiques dans un pays aussi grand et aussi divers que le Canada n'est pas une tâche simple. Mais en collaborant, les gouvernements, les pêcheurs sportifs et l'industrie peuvent faire en sorte que nos ressources prospèrent et se perpétuent.

La Politique canadienne sur la pêche récréative, les enquêtes sur la pêche sportive et le présent aperçu visent tous à démontrer l'importance des pêches récréatives et à encourager une plus grande participation du public à la protection et à l'amélioration de cette ressource naturelle de grande valeur.

Publication :
Direction générale des communications
Pêches et Océans
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

MPO/4055

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987
No. de cat. Fs 23-127/1988
ISBN 0-662-55646-1

Photo de la couverture: Québec, M.L.C.P., Fred Klus

[1] On peut obtenir le compte rendu de la Conférence nationale sur la pêche récréative de 1986 en communiquant avec Approvisionnements et Services Canada.

[2] On peut obtenir les résultats de l'Enquête sur la pêche sportive au Canada, 1985 en communiquant avec le ministère des Pêches et des Océans.